

La Session à Québec

Judi, le 6 mars, 1930.

M. Sauvé parle de l'industrie des conserves alimentaires. Il cite des statistiques au sujet de l'abattage des animaux pour des fins de conserves alimentaires, dans Québec, Ontario et le Manitoba. Pour ce qui est des conserves de fruits et de légumes, il compare Québec et Ontario, cette dernière ayant la facilité de produire plusieurs récoltes par année.

M. Sauvé est en faveur, lui aussi, d'une production plus rémunératrice, mais il croit surtout à la protection de nos marchés contre les produits de l'Ontario et des Etats-Unis.

L'honorable M. Perron salue l'honorable Sénateur Raoul Dandurand, leader du Sénat à Ottawa et représentant du Dominion à la Société des Nations dont il a déjà été le distingué président.

L'honorable ministre de l'Agriculture démontre les progrès réalisés par l'industrie des conserves alimentaires dans notre province: "En 1921, les fabriques de la province de Québec ont produit 25,000 caisses de conserves qui ont donné un revenu de \$75,000. En 1928, elles produisaient pour \$524,000. Il n'y a pas un pays au monde qui puisse montrer un plus beau record dans une industrie naissante. Il faut tenir compte de notre climat. Nous n'avons pas la vallée du Niagara dans notre province et il est injuste de faire des comparaisons avec Ontario. Il est extraordinaire de voir les progrès de l'industrie de la mise en conserve dans la province de Québec, et dans quelques années, elle sera très prospère et très payante. Pourquoi? Parce que le gouvernement a aidé cette industrie. Nous avons donné \$98,000 d'octrois et nous avons fourni des instructeurs à ceux qui nous en ont demandés. Ceci vaut mieux que des octrois en argent.

Après avoir rappelé que le département de l'Agriculture avait une demi-douzaine d'instructeurs gradués des meilleures écoles d'Amérique, qui sont mis à la disposition des cultivateurs, l'honorable M. Perron dit qu'il a pris ses précautions pour que le trust ne puisse venir faire concurrence à nos fabriques de conserves alimentaires: "Les cultivateurs qui produisent des tomates peuvent obtenir du trust \$21 par tonne. S'ils veulent se former en coopérative, le ministre de l'Agriculture de la province de Québec, qui est l'ami des trusts, dirait le député de Maisonneuve, leur fera gagner \$95 par tonne. Si les cultivateurs veulent produire des fèves et les vendre au trust, ils recevront \$51.30 du trust. S'ils veulent se former en coopératives, le ministre de l'Agriculture, que l'on dit être l'ami des trusts, leur obtiendra \$208 par tonne pour leurs fèves et les débarrassera des trusts..."

Après quelques remarques sur la question d'importation des fruits et des légumes en conserve et sur les octrois déjà accordés aux compagnies de conserves, la motion de l'encouragement des industries greffées sur l'Agriculture est adoptée.

M. Lucien Dugas, député de Joliette, provoque un débat au sujet de la tuberculose bovine.

"La tuberculose bovine prend des proportions alarmantes dans les comtés mentionnés dans ma motion (Joliette, Montcalm, L'Assomption, Laval, Jacques-Cartier, Terrebonne) et voilà pourquoi je veux que la Chambre s'intéresse à cette question.

"Je ne suis pas un expert, mais j'ai un rapport (non-officiel) que dans Laval et Jacques-Cartier, 60% des troupeaux souffrent de tuberculose. On m'a informé qu'on pouvait inoculer un animal contre la tuberculose et que pendant 60 jours il semblait indemne. C'est de cette manière que l'on vend des animaux contaminés. Je me propose de demander à la Chambre d'amender le code civil de façon à ce que la vente d'un animal puisse être annulée par une action réhibitoire, dans un délai de 90 jours, car cette inoculation dont j'ai parlé fait disparaître la maladie pour 60 jours. C'est en somme un cas de vice caché. Je vais écouter la discussion et je crois que mon projet sera de nature à protéger les cultivateurs contre les marchands vendant, grâce à un procédé habile, des animaux qui contaminent les troupeaux."

L'honorable M. Perron ajoute que la loi veut que si un certain nombre de cultivateurs d'un district le demandent, le gouvernement fédéral peut soumettre les troupeaux à l'épreuve de la tuberculine. La loi veut de plus que lorsqu'une zone a été créée, la valeur des deux-tiers des animaux abattus soit payée à leurs propriétaires. L'honorable ministre de l'Agriculture rappelle le règlement de la cité de Montréal défendant l'entrée du lait provenant de troupeaux non-soumis à l'épreuve de la tuberculine. Il rappelle aussi qu'une délégation était venue lui demander d'empêcher le gouvernement fédéral d'établir une zone pour la tuberculisation des troupeaux dans les comtés de Laval et de Jacques-Cartier. De nombreux points d'ordre sont alors soulevés jusqu'à la fin de la séance de l'après-midi.

Dans la soirée, le débat continue avec l'honorable M. Perron qui cite le cas d'un cultivateur de 70 ans, père de 8 enfants, qui a perdu 10 vaches d'une valeur de \$160, chacune. Dans le seul comté de Jacques-Cartier, 65% des vaches ont été abattues, d'une valeur moyenne de \$125. On a constaté que la province d'Ontario se débarrassait de son bétail tuberculeux. Les vaches étaient envoyées sur le marché de Toronto, avec un "T" dans l'oreille. Les commerçants du district de Montréal se rendaient sur le marché de la Ville-Reine, achetaient des vaches magnifiques au prix des vaches tuberculeuses, les amenaient sur le marché de Montréal, on ne saura jamais comment, et là, elles étaient vendues dans le comté de Laval avec un profit d'au moins \$100 par tête. Je n'ai pas de critique à faire. Ces commerçants ont réussi à vendre dans tous les comtés de la région de Montréal des vaches tuberculeuses à un profit d'au moins \$100 par tête. Le citoyen dont j'ai parlé est M. Legault de Ste-Genève, qui, à 70 ans, père de 8 enfants, a perdu 10 vaches d'une valeur de \$160, soit un montant de \$1600....

"On demande pourquoi tant d'animaux ont été abattus dans les comtés de Laval et Jacques-Cartier. Le même commerçant en a vendu 1,899, de ce nombre, 1099 étaient tuberculeux. Je ne blâme pas ce commerçant. Il avait le sens des affaires. Les cultivateurs ne s'inquiétaient pas de savoir si les vaches avaient un "T" dans les oreilles. Ils voulaient avoir de belles vaches. Et le "bedit" commerce allait bon train. Il a continué jusqu'à il y a cinq ans, alors que les zones de tuberculisation ont été établies. Je ne vous ai pas dit ces choses, sans beaucoup de peine. Nos cultivateurs ont été littéralement écorchés. La seule consolation que je puisse avoir, c'est que les cultivateurs qui ont perdu de l'argent avec ces vaches, ne l'ont pas perdu dans les obligations... Je demanderai la permission de déposer sur la table de cette Chambre une liste de St-Léonard. Ce sont tous des amis de l'honorable député de Laval. C'est bien que l'honorable député de Laval sera peiné. Par exemple, M. Ernest Roy, que mon honorable ami connaît bien, a acheté 36 vaches, il en a perdu 25. Un autre avait acheté 24 vaches venant d'Ontario, il les a toutes perdues; un autre en a acheté 36 et il les a toutes perdues, lui aussi... J'aime mieux ne pas parler de la misère des cultivateurs que de leur vendre des vaches tuberculeuses..."

M. J. O. Renaud, député de Laval, proteste que sur un double test, 5% seulement des animaux vendus par lui ont été jugés contaminés, et qu'il n'a jamais vendu d'animaux marqués d'un "T" à l'oreille.

Sur ce, l'honorable M. David propose l'ajournement du débat et la Chambre, en comité des subsides, vote quelques items du budget du Secrétaire provincial.

Lundi, le 10 mars, 1930.

Séance du soir: — L'honorable M. Perron propose la 2e lecture du bill modifiant la loi des sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers, en permettant aux directeurs de la société de choisir le secrétaire et le vérificateur en dehors des membres de la société. — Adopté.

L'honorable M. Perron propose la 2e lecture du bill ayant trait à l'aide aux cultivateurs, sous forme d'avances, pour acheter des animaux de race. Le ministre de l'Agriculture serait autorisé de ce faire et le sous-ministre du même département, de signer certains actes.

Sur la demande de M. Sauvé, l'honorable M. Perron renvoie la discussion de ce bill à la prochaine séance.

La Chambre, en comité des subsides, étudie les crédits du département de la Voirie.

L'honorable M. Perrault, répondant à différentes questions, nous apprend des détails qui intéresseront sans doute nos lecteurs: Ains nous avons su que le département de la Voirie avait fait entretenir 10,000 milles de chemin l'an dernier. 12,500 milles seront entretenus cette année. Des pavages permanents — dans les villages surtout — ont été construits sur une longueur de 118 milles. 1584 milles de chemins ont été construits sur la base de 50%.

16 traverses à niveau ont disparu. Environ 600 milles de chemins restaient pour la complétion du réseau des grandes routes. De ce nombre, 350 milles ont été construits. Il restera pour cette année environ 300 milles.

Le boulevard qui conduit, sur la rive sud, au nouveau pont Longueuil-Montréal, a été commencé ainsi que les travaux aux approches des ponts Viau et LaChapelle. Ces dépenses exigent environ un million.

Le coût de l'entretien du pavage permanent est de \$78 par mille, celui d'un chemin de gravier est de \$500.

Sur 32,350 milles de chemins dans la Province, 38% sont améliorés, ce qui a nécessité une dépense de 104 millions.

Pour ce qui est des accidents aux traverses à niveau, 39 personnes ont été tuées en octobre 1928, 9 seulement en octobre, 1929. On voit par cette statistique le bon effet de la loi obligeant les automobilistes à arrêter aux traverses de chemins de fer.

La Chambre est ajournée pour la séance de demain après-midi, à 3 hrs.

MASKOUTAIN

UN HEROS MASKOUTAIN de l'Epopée Canadienne

1837 - 1838

LES LETTRES DE SIMEON MARCHESSAULT

Monsieur le Président,
Messieurs,

L'occasion exceptionnelle qui nous est donnée de pouvoir rencontrer un groupe d'anciens concitoyens et d'amis, dans un milieu de choix comme celui-ci, nous fait apprécier davantage l'amabilité de votre invitation et l'accueil chaleureux que la souligne.

A nos fonctions d'archiviste, chargé de la recherche et de la conservation de documents historiques, le devoir s'imposait de découvrir dans nos cartons un sujet de causerie à teinte locale, capable de capter votre attention et de la retenir.

Fort heureusement s'offrit d'elle-même la correspondance inédite de Siméon Marchessault, maître d'école à St-Denis et à St-Charles, buissier grand-connêtable à Saint-Hyacinthe, l'un des héros de cette épopée canadienne de 1837-1838, qui devait nous mériter nos libertés constitutionnelles.

Cette correspondance demeurée inconnue jusqu'ici, valait la peine d'être tirée de l'oubli, pour faire revivre devant vous, ce brave Maskoutain, dont le nom et les activités patriotiques méritent beaucoup mieux que de s'éteindre dans le souvenir des générations qui, rapidement, se succèdent.

Patriote ardent, actif, intelligent, Siméon Marchessault se distingue dans toutes les grandes manifestations qui précèdent les hostilités à main armée.

Son instruction, puisée au Collège de Montréal et dans l'enseignement, jointe à sa facilité de parole, lui donnant de l'emprise sur le peuple, il en profite pour se faire l'un des champions des réformes politiques réclamées depuis longtemps, réformes qui se heurtaient aux barrières infranchissables d'une administration oligarchique et arrogante.

Sa présence, comme orateur aimé des foules, est particulièrement signalée à SAINT-DENIS, en 1836, au dévoilement d'un monument à Louis Marcoux, ce partisan enthousiaste de Papineau et de Nelson, tué froidement d'un coup de fusil au cours d'une élection parlementaire; et encore à SAINT-OURS, au mois de mai 1837, où s'ouvre la grande série des manifestations populaires de cette année mémorable.

A la fameuse assemblée de la confédération des six comtés de la vallée du Richelieu, tenue à St-Charles, le 23 octobre, Marchessault se distingue encore parmi les chefs des patriotes, et c'est à sa demeure que se réunissent les délégués pour rédiger les retentissantes résolutions qui servent de prétexte aux autorités pour déclencher les hostilités.

Personne ne fut surpris, lorsque sonna l'heure de l'action éternelle, de voir Marchessault, l'un des premiers au poste du danger. Aussi les historiens se plaisent-ils à louer son sang-froid et sa bravoure aux batailles de St-Denis et de St-Charles.

A ce dernier endroit il organise le camp retranché, en prend le commandement, (1) et se bat en désespoir contre des troupes aguerries, trois fois plus nombreuses que les siennes.

La lutte est courte mais sanglante, puisque 24 des patriotes y trouvent une mort glorieuse. Bientôt l'artillerie brise les remparts, le camp est entouré, et pour échapper à un massacre qui s'annonce inévitable, Marchessault, comme bien d'autres, doit chercher son salut dans la fuite. Il s'élança au milieu des soldats anglais, recevant au passage une balle qui se loge dans la poche de son habit, et il se dirige vers le village.

Il entre dans sa maison, qui était déjà en feu, y prend des papiers importants, court à son étable métée en liberté ses animaux pour les empêcher de brûler, et se dérobe enfin à toute poursuite des Habits rouges en allant se cacher dans les bois.

C'était le 25 novembre 1837. Six jours plus tard, il était obligé de partir dans la direction des Etats-Unis, en compagnie du Dr Nelson et de quelques autres patriotes dont les têtes étaient mises à prix.

Dépassé Farnham, une alerte le fait s'écarter de ses compagnons. Il s'égare dans les bois et, finalement, il est arrêté, épuisé de fatigue et de froid, par une patrouille anglaise stationnée à Bedford, qui le dépouille de son argent et le charge de chaînes.

Le 12 décembre il était emprisonné à Montréal, en même temps que Robert S. M. Bouchette, Wolfred Nelson, Rodolphe Des Rivières, et Henri A. Gauvin, également capturés aux environs des frontières.

Après sept mois de prison il partait pour l'exil aux Bermudes.

En 1841 Marchessault put rentrer au pays pour reprendre ses paisibles fonctions d'huissier à Saint-Hyacinthe.

Il mourut grand-connêtable du district, le 8 juillet 1855. Ce type de héros maskoutain qui risqua ainsi sa vie et sa liberté, pour une cause qu'il estimait juste, peut vous paraître un peu loin de nous. Rapprochons-le de la génération actuelle. Il ne perdra rien de la légitime considération qui lui est due.

Le 22 septembre 1829, il épousait à St-Charles, Judith Morin, fille de Pierre Morin et de Marie Josette Tétreault. De ce mariage issurent

(1) Après le départ de T. S. Brown.

trois garçons et cinq filles, dont l'une, Alida, le 28 novembre 1865, devenait l'épouse de Michel Esdras Bernier, notaire, plus tard ministre du revenu de l'Intérieur dans le gouvernement Laurier.

M. Marchessault était donc le grand-père de feu madame Emile Ostiguy et de madame Louis-Victor Benoit, et par sa femme, Judith Morin, l'oncle du regretté M. Joseph Morin, votre ancien député à Québec, de J. H. Morin, trésorier de la cité, et le grand-oncle de monsieur René Morin, député actuel de SAINT-HYACINTHE à Ottawa, et de monsieur le notaire Henri Morin.

Nous pourrions également, en poussant plus à fond la recherche généalogique, rattacher M. Marchessault à beaucoup d'autres familles également respectables et respectées de la région, mais il nous tarde de nouer cette causerie aux lettres émouvantes qu'il écrivit à sa chère Judith, pendant qu'il expiait durement ses péchés de patriote, soit en prison, soit en exil.

EN PRISON

A Montréal les prisonniers étaient logés dans la NOUVELLE PRISON, au Pied-du-Courant, une centaine dans les cachots, et les deux ou trois cents autres dans les étages supérieurs non encore terminés.

Au début, les patriotes furent traités durement; ils souffrirent du froid et de la faim. Littéralement, ils étaient au régime du pain et de l'eau. Plus tard on adoucit le régime, en permettant aux détenus de recevoir des secours du dehors, secours qui n'arrivaient pas toujours à ceux à qui ils étaient destinés.

Les prisonniers se demandaient ce qu'ils allaient devenir; mais les cris de mort qui retentissaient partout, les écrits sanguinaires de certains journaux anglais, l'organisation de la cour martiale, faisaient assez prévoir le sort qui leur était réservé.

A ces angoisses venait se joindre la pensée de leurs demeures incendiées, de leurs propriétés détruites, de leurs femmes et de leurs enfants sans pain, sans abri, sans protection.

C'était absolument le cas de madame Marchessault, laissée à St-Charles au début de l'hiver, à la merci de la charité publique, avec deux enfants, dont le dernier était venu au monde trois jours après le départ du malheureux père pour les frontières américaines.

Mais il est temps de le laisser parler:

"Prison de Montréal, Janvier 1838.

"Je vais essayer, chère Judith, de te faire le récit abrégé des misères, des fatigues, des privations, des insultes de tout genre que j'ai eu à souffrir depuis que des circonstances fatales m'ont forcé de m'éloigner de St-Charles et de me séparer de toi; de te laisser avec un jeune enfant, sans autres moyens pour vivre et vous loger que la charité publique, ou la générosité de quelques amis sensibles, dignes du titre de Patriotes.

"Partis, comme tu le sais, le 1er décembre à quatre heures du soir par d'assez méchants chemins, néanmoins sur les sept heures du matin nous étions à une lieue plus haut que le village de St-Césaire, où nous passâmes heureusement et sans être vus par une forte patrouille déjà placée en cet endroit.

"L'honnête homme chez qui nous crûmes pouvoir arrêter, sans danger, est J. Bte Bousquet (maintenant dans les cachots avec nous). Là, on nous dit qu'il était impossible d'arriver aux lignes par le chemin que nous tenions, sans courir le risque d'être arrêtés dans notre fuite et conduits à Montréal.

"Dieu, sans doute pour nous punir de quelques vieux péchés, permit qu'un vieillard du nom de Trudeau se trouva et s'offrit pour être notre guide, nous assurant qu'il était bien familier avec les bois qui nous séparaient des Etats-Unis, et que dans 24 heures, il pouvait nous sortir du Canada.

"Nous le crûmes et nous nous mîmes en route à travers les bois (camps, des savannes, des marais, et presque toujours dans l'eau par-dessus nos bottes; et cela pour éviter, disait le vieux, des gardes placés tout le long de la rivière (Yamaska) qu'il nous fallait remonter jusqu'à Farnham. Le soir arrivé, et l'obscurité ne nous permettant plus de marcher, nous nous décidâmes, par crainte d'être vus si nous allions aux habitations, de passer cette première nuit dans les bois, sans feu, sur un terrain humide, et n'ayant pour tout abri qu'une pluie abondante, qui ne cessa qu'au jour, et bien entendu après avoir pris la liberté de ne rien nous laisser de se sur le corps. Nous étions tellement transis par le froid qu'à peine pouvions nous articuler une parole, et nous tenir debout.

"Il est bon de t'observer que nous ne pûmes ni nous asseoir, ni nous coucher de toute la nuit."

Ici s'interrompt malheureusement ce récit qui devait aller jusqu'à l'arrestation du fugitif à Bedford. Les derniers feuillets de la lettre ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

M. Marchessault écrit de nouveau:

Prison de Montréal, fin de Janvier.

"Je profite de l'occasion de Mr Hubert qui, plus heureux que moi, va enfin revoir sa famille, pour te passer cette lettre en contrebande, car l'obligation humiliante où nous sommes de faire lire nos lettres avant qu'elles nous parviennent, fais que je regarde cette permission comme chargée d'un impôt à la fois révoltant et tyrannique; aussi il n'y aura que dans des cas extraordinaires que je me soumettrai à ce règlement.

"Je te prie de m'envoyer au plutôt une paire de draps, un lit de baudet, quelques livres de bœuf et de lard, du beurre, et du sucre. J'ai faim. Je suis dans un cachot à peine assez grand pour me contenir, avec un plancher nu pour lit. Notre ration est d'une livre et demie de mauvais pain par jour.

"Dis à Alexandre Drolet que son amitié me fait espérer qu'il aura pitié de ma presque nudité par l'incendie de ma maison et de tout ce que j'avais; qu'il m'enverra de quoi m'habiller; j'en de neuf, mais des hardes déjà portées.

"Chère amie, je n'ai rien à t'apprendre sur mon compte qui puisse t'intéresser. J'ai été examiné samedi pour la 2me fois Le procureur général m'a enfin annoncé que j'avais à subir un procès pour Haute trahison; je ne puis te dire quand ce procès aura lieu; ni quelles en seront les conséquences. Dieu seul le sait. Tout ce que j'ai appris à ce sujet, c'est que le jour où je suis entré en prison, déjà 22 dépositions étaient données contre moi, belle preuve de la sévérité et de la lâcheté de certaines personnes que le temps fera connaître.

"Au reste, chère Judith, il faut se préparer à tout événement, et si je succombe sous le poids et l'injustice de fausses accusations, j'espère au moins que mes enfants n'auront point à rougir de la mémoire de leur père, et qu'ils pourront dire avec orgueil qu'ils sont les fils d'un homme qu'on a pu tenir dans les chaînes et sous les verrous, mais que son âme n'a jamais été esclave.

"Adieu! Adieu! Embrasse mon cher Alfred, et ce cher enfant qui n'a pas encore vu son père."

13 MARS 1838.

"M. François Côté, notre bon ami, chez qui tu demeures à St-Charles, m'a amené mon cher Alfred, avec la permission du Shérif. Je versai des larmes de joie en pressant dans mes bras un enfant que je n'avais pas vu depuis trois mois et demi, et de chagrin en voyant qu'il m'était refusé de voir l'épouse chérie qui me l'a donné.

"Oui, chère amie, le souvenir des cordes dont on m'a lié avec la plus affreuse inhumanité, les bracelets de fer dont mes mains ont été chargées, le cachot sale et obscur où je fus jeté, les verrous et les cadenas maudits qui m'y retiennent encore et me séparent pour ainsi dire

LES MISSIONS DANS L'ORDRE
DES FRERES MINEURS
CAPUCINS

Sur le vieux tronc franciscain toujours vigoureux, l'aurore du XVIe siècle voit surgir un puissant rejeton tout imprégné d'une sève sépharique rajennie, c'est l'Ordre des Frères-Mineurs Capucins. Animé du plus pur esprit apostolique, il dirige des missions dans toutes les parties du monde moins d'un siècle après sa fondation. Mais l'une de ses premières gloires au début de son histoire est d'avoir associé un de ses enfants, le P. Jérôme de Narni à la fondation de la Propagande dont l'action sera si féconde pour l'Eglise en fruits de salut (1622). C'est aussi un Capucin, le Cardinal Antoine Barberini qui dote l'institution naissante d'un alumnat d'abord, puis d'un véritable collège pour l'éducation du clergé oriental. Enfin c'est le Nouvel Ordre qui donne à la Propagande son premier Martyr et son Patron officiel en la personne de St Fidèle de Sigmaringen (24 avril 1622).

Les Missions capucines sont en partie redevables de leur magnifique essor au Père Joseph du Tremblay, l'Eminence grise, qui occupait sous Richelieu une situation analogue à celle de Ministre des Affaires étrangères. Le Père Joseph est universellement apprécié en tant que profond politique, mais beaucoup ignorent qu'il fut de plus l'ardent et dévoué protecteur des Missions à l'étranger. Nommé par Rome en 1623, préfet apostolique des territoires confiés aux Provinces françaises de son Ordre, il fonde ou ranime dans l'espace de dix ans les Missions d'Angleterre, de Turquie, de Grèce, d'Asie-Mineure, de Syrie, d'Arménie, de Mésopotamie, de Perse, de Palestine, d'Egypte, d'Arabie, de Tunisie, du Maroc, d'Amérique. Sous la vigoureuse impulsion, l'Evangile étend son empire et les plus heureuses initiatives sont prises pour assurer la persévérance dans la foi des populations gagnées à Jésus-Christ. Tout imprégnés de la ferveur de l'Ordre, ses missionnaires ne reculent devant aucun obstacle et, s'il le faut, versent avec joie leur sang pour le salut des âmes. Le Père Bernardin de Beaujeu confesse la foi dans d'indélicables tourments à Constantinople en 1633; les Bx Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes sont mis à mort à Gondar Ethiopie en 1638; les PP. Blaise de Nantes, Dorothee de Rennes, Hilarion de Roseoff et d'autres encore sont massacrés en Syrie (1645); les PP. Antoine de Coutances et Albert de Saint-Sauveur sont martyrisés au Cap-Vert (1655); les PP. Jérôme et Aubert de Coutances meurent victimes du poison au Dahomey (1676); à la même époque, le P. Blaise d'Angers, à Bagdad, et plus tard le P. Bernardin de Bourges, à Tauris (1726) scellent aussi de leur vie leur fidélité à la foi. Que d'autres encore, comme saint Joseph de Léonisse, expient dans les tortures des géôles turques leur ardeur à prêcher le nom de Jésus-Christ. La liste de nos martyrs serait longue.

L'Ordre des Capucins est resté fidèle aux postes que l'Eglise lui avait assignés. Les bouleversements politiques et sociaux du XVIIIe siècle ont pu, ici et là, entraver son action et son développement; mais grâce à sa vitalité, il a su faire face néanmoins à toutes ses obligations, et aujourd'hui encore son zèle se déploie sur 51 territoires de missions, répartis dans les cinq parties du monde: 4 en Europe (Turquie etc.), 25 dans l'Amérique tout du Sud, 2 en Asie (Indes, Chine etc.), 6 en Afrique, 5 en Océanie. Le total de ses ouvriers apostoliques s'élève à 1,300 et ils sont aidés par 163 Prêtres indigènes, 1,500 Frères ou Soeurs, 959 catéchistes. Nous avons charge de 1,452 écoles avec 92,304 élèves, ainsi que de 134 orphelins avec 5,212 orphelins. La population non-catholique

Suite à la page 8

Suite à la page 5

NOUVELLE HEBDOMADAIRE

LA HALTE

À la porte de l'auberge, l'auto stoppa.

Sur le seuil une jeune fille apparut pour interroger le nouveau venu, elle l'accueillit souriante et simple tandis que ce dernier commandait rapidement un frugal déjeuner.

Brusquement il la quitta, exprimant le désir de faire à pied un tour dans le pays.

Seul, il allait insensible au sentiment de curiosité que son arrivée soudaine faisait naître dans le petit village du centre où les touristes n'avaient pas coutume de s'arrêter.

Il retrouvait les maisons telles qu'il les avait quittées en 1914, avec les mêmes toitures rouges, et les escaliers disparaissant sous les volubilis et les capucines.

Ses traits dissimulés par sa casquette et ses lunettes étaient méconnaissables.

Grâce à cet incognito il voulait traverser une dernière fois son pays natal, d'où la veille du cataclysme mondial il était parti le coeur ardent et plein d'espoir.

Porté comme disparu il n'avait jamais donné signe de vie, la nouvelle était arrivée dans sa famille accompagnée d'une citation élogieuse.

Dix ans avaient passé et il revoyait sa fuite en tête d'une patrouille abandonnant ses camarades pour franchir les lignes boches.

Le remords lui tenaillait le coeur et il voulait se rendre compte par lui-même. Quel sentiment animait les siens, peut-être abusés, le regrettaient-ils encore et gardaient-ils pieusement son souvenir.

Comme il marchait la tête lourde, la silhouette d'un monument aux morts à l'entrée du cimetière attira son attention.

Poussé par une force invincible il entra et lut les noms des héros, des braves qu'il connaissait tous.

Le sien également était là.

—Victor Chambert, sergent, médaille militaire.

Sous l'affront il chancela. Lui le déserteur, le lâche, décoré à côté des autres tombés obscurs la plupart sans citation.

Après un soupir suffoquant il fit demi tour pour regagner l'auberge.

L'auberge! La jolie petite hotelierie perdue dans le feuillage, délicieuse retraite où il avait vécu heureux, et qui maintenant ne lui ouvrait sa porte qu'en qualité d'étranger.

Sans broncher, résistant de toutes ses forces à l'émotion il entra et alla s'asseoir à une table, le mobilier avait changé, cela lui procura un léger soulagement.

Comme il hésitait à retirer sa coiffure la même jeune fille douce et polie lui posa une question.

—Monsieur désire garder ses lunettes.

Sans répondre il les enleva! Qu'avait-il à redouter n'était-il pas méconnaissable, rasé aujourd'hui, vieilli et presque chauve.

Cette enfant qu'il avait quittée toute gosse ne pouvait garder son souvenir. C'est long dix ans et il s'était passé tant de choses. Silencieusement il commença à manger, mais son repas l'étouffait. La présence des objets familiers qu'il reconnaissait à travers ses souvenirs, troublaient sa conscience.

Comme il suivait, le coeur serré, la marche de la jeune fille empressée qui le servait une voix bien connue le fit tressaillir.

C'était Jeanne sa femme qui venait aux besoins du ménage. Elle appelait sa fille...

—C'est samedi aujourd'hui, il faut renouveler les fleurs auprès du portrait de ton père.

C'en était trop! Les larmes lui montèrent aux yeux.

Comme il se levait pour sortir, la poitrine haletante, il se croisa avec sa femme toute en noir; elle portait encore son deuil. Ses traits n'avaient pas changé, seule la douleur avait blanchi ses cheveux.

Pour se donner une contenance et chasser une larme, il contempla longuement sa photographie, sous laquelle était épinglée la médaille militaire.

—C'est mon mari, fit simple-

ment l'hôtière. Il est mort, car nous n'avons plus aucune nouvelle. En tout cas, ce fut un grand coeur et un soldat incomparable. Jamais nous ne pourrions oublier son énergie à l'heure du départ, j'entendrais toujours sa voix me redire: "Ne pleure pas Jeanne! Si je tombe, ce sera en héros! Tu n'auras jamais à rougir de moi!"

Voyez, monsieur! continua-t-elle en lui montrant la décoration, il a tenu parole!

Le coeur prêt à se fendre, muet d'épouvante, l'étranger passa la main sur son front, ne pouvant maîtriser un tremblement violent.

Combien il aurait voulu crier à cette heure:

—C'est moi! Je vis! Jeanne je vous aime encore!

Mais non, il n'en avait pas le droit.

Cette dernière s'aperçut de son trouble et l'interrogea:

—Qu'y a-t-il, s'écria-t-elle, vous le connaissez!

Alors, doublement lâche, il murmura:

—Oui! C'était mon chef de section... Il est mort... Il est bien mort!

Et, mordant son mouchoir, il ajouta:

—Je l'ai vu tomber!... Vous ne le reverrez jamais!

A cet instant, il sentit sur sa tête planer le "dam" inéluctable, le supplice des réprouvés, condamnés à être à jamais séparés des siens.

Fébrilement il régla son addition, sans prononcer un mot, mais lorsqu'il mit son volant en marche, il poussa un long cri d'épouvante que le vent de sa course folle emporta dans l'infini.

Arnaud de LAPORTE

LA TANTE DURABLE

Penchée sur la cage de l'escalier, Roger Dubar en épiait les allées et venues. Enfin, il aperçut sa femme qui montait à la hâte. Sans attendre qu'elle l'eût rejoint, pressé de savoir il la lança:

—Hé! Jacqueline!... Comment va-t-elle?

—Euh!... Euh!... répondit Mme Dubar.

Le guetteur se redressa aussitôt, la face pâlie. L'évasive interjection de sa femme ne signifiait rien de bon. Aussi, dès que Jacqueline atteignit le palier, sans lui permettre de souffler, l'attira-t-il vivement dans le salon et, planté devant elle, la fixant d'un oeil inquiet, reposa sa question:

—Comment va-t-elle?

—Euh!... Euh!... répéta la jeune femme.

—Ce n'est pas des "euh! euh!" que je te demande, mais une réponse nette. Sa santé s'améliore-t-elle ou au contraire?...

—Elle dormait, très congestionnée. Le médecin, venu ce matin, n'a rien dit à la garde, mais après son examen, il a fait une moue significative.

—Pauvre vieille tante! soupira Dubar... Enfin, il faut se faire une raison, la vie n'est pas éternelle, et lorsque l'on a vécu jusqu'à quatre-vingt-onze ans, on ne doit pas se plaindre. Quand je pense, ma chère, j'étais encore un petit jeune homme que ma mère parlait déjà de l'héritage de cette parente, la tante Durable, comme la surnommait la famille! Le proverbe a raison: "Attendre les souliers d'un mort, c'est risquer de marcher pieds nus toute sa vie."

—Je crois, maintenant, mon pauvre ami...

—Quelle tristesse!... Tu sais qu'elle doit posséder au moins un million.

—Tant que cela?

—Voilà près de vingt ans qu'elle vit de café au lait, en dehors des petites chatteringes que moi ou ma soeur Mariette lui apportons. Alors, tu te rends compte, avec l'accumulation des intérêts, cela va vite.

—C'était une femme très sage. En faisant des dépenses exagérées, elle aurait sûrement nu à sa santé. A partir d'un certain âge, on se fatigue toujours trop, on mange toujours trop, on boit toujours trop. Tandis que nous qui avons bon pied

Plus de lavages fatigants quand vous possédez une LAVEUSE ELECTRIQUE



Payez seulement \$5.00 comptant

Lavez à l'électricité... avec une Laveuse Electrique. Laissez-la travailler pendant que vous vous reposez. Déposez le linge dedans; tournez le commutateur; enlevez le linge. Sans danger pour les meilleurs tissus! Facile d'opération pour tous les besoins à portée de toutes les bourses. Choisissez la vôtre aujourd'hui. Faites un petit paiement comptant — la balance se répartissant en paiements faciles sur deux ans.

Southern Canada Power Company Limited
"Appartenant à ceux qu'elle sert"



et bon estomac, nous pourrions profiter de son argent sans altérer notre santé.

"Tu as rudement travaillé, mon brave homme, et tu as bien droit d'en prendre un peu à ton aise et d'envoyer balader ton patron s'il t'embête."

Il se laissa tomber sur un siège, aussitôt envahi par toute la fatigue de sa vie de commis-voyageur que les mots apitoyés de sa compagne venaient d'évoquer. Grâce à l'héritage de sa bonne vieille tante il allait pouvoir réaliser son rêve: acheter une petite maison dont il garnirait les murs de chèvrefeuille et de rosiers grimpants. Il la choisirait située non loin d'une rivière, et toute la journée, assis dans un bachelot, le front abrité par un chapeau de jone à larges bords, une gaulle à la main, il guetterait la perche et le goujon!... Quelle joie de ne plus entrer chez tous les quincaillers d'un pays, l'échine courbée dans un humble salut pour présenter ses articles. Quelle joie!... Quelle joie!...

Mais, se dégageant du rêve magnifique il déclara:

—Il faut que je prévienne ma soeur.

—Non, pas maintenant, riposta Jacqueline, autoritaire. Plus tard... après... Tu sais bien comment est ta cadette: elle voudrait tout pour elle. Il y a des souvenirs de ta tante auxquels tu tiens beaucoup, je veux les garder avant l'arrivée de Mariette. Tu as été assez spolié, dépouillé par les tiens pour que ta femme pense, cette fois, à te faire prendre tes précautions.

—Tu as raison, comme toujours... Il serait peut-être convenable que nous retournions tous les deux auprès de notre chère tante?

—J'étais venu te chercher.

Arrivés chez la malade, entrés dans la chambre sur la pointe des

pieds, M. et Mme Dubar, s'adressant à la garde à voix basse s'informèrent:

—Comment va-t-elle?

—Elle vient de se réveiller. Elle a bu un peu de champagne.

—Je lui ai apporté une tarte aux fraises, dit le neveu... Ma tante l'aime beaucoup.

—Je ne crois pas qu'elle soit en état de manger de la tarte.

—Je le pensais. Je l'ai achetée en souvenir: nous la mangerons.

Mais du lit, que protégeaient des rideaux à moitié tirés, partit une sorte de grognement plaintif.

—Ah! mon Dieu! jetèrent-ils, tout saisis.

Penchée, la garde demanda: —Vous vous sentez plus mal? —Pas du tout... Je chante.

—Ah!... —Oui, oui, je fredonne un air qu'aimait l'impératrice. Ce long sommeil m'a remis d'aplomb, alors je suis contente... Donnez-moi une part de tarte aux fraises et encore du champagne: les bonnes choses font reprendre goût à l'existence.

Daniel RICHE.

LA LAINE CANADIENNE

Le classement l'a améliorée

Il est admis aujourd'hui aussi bien au pays que dans les pays importateurs que la laine canadienne est de très belle qualité. Depuis que le classement de laine s'est généralisé il y a quelques années, les acheteurs se sont adressés au Canada pour avoir un approvisionnement de différentes catégories qu'ils acceptent maintenant en toute confiance.

Dans son rapport pour la dernière année fiscale, l'Hon. Dr W. R. Motherwell, Ministre de l'Agriculture,

Joueurs de dames



Ces bons vieux de la vieille! Ils savent s'amuser: ils savent boire: et le Gin Canadien Melchers Croix d'Or est leur boisson favorite.

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:

Gros: - 40 onces \$3.65
Moyen: - 26 onces 2.55
Petit: - 10 onces 1.10

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Distillateurs depuis 1898

Distilleries: Berthierville, Qué. Bureau-Chef: Montréal.

Gin Canadien Melchers Croix d'Or



SIROP BENSON'S GOLDEN

Tous savent apprécier la saveur merveilleuse de ce sirop, plus épais et plus sucré que le Crown Brand, aussi riche en vitamines.

Pour vous -- et vos enfants!



SIROP de MAÏS EDWARDSBURG CROWN BRAND

Vous ne pourriez trouver sucrerie plus délicieuse et plus nourrissante à la fois que ces deux célèbres Sirops.

Le Sirop que tout le monde connaît. Sa Qualité et sa Saveur sont réputées dans tout le Pays.

G.2.

The CANADA STARCH CO., Limited MONTREAL

ECONOMISEZ POUR DEPENSER!

PENDANT que vous avez un revenu stable, économisez pour dépenser plus tard. Songez aux années de dépendance—auxquelles ne peuvent se soustraire ceux qui atteignent le vieillesse. Mettez de côté une part définie de vos revenus pour acheter la liberté qui vous mettra à l'abri des embarras financiers, et cela au moyen d'une police à dotation dans la Manufacturers Life.

THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY

SIEGE SOCIAL - TORONTO, CANADA

J.-A. BELANGER, Représentant de la Ville SAINT-HYACINTHE, P. Q.

LISEZ LE CLAIRON

Lisez LE CLAIRON

COLONNES FEMININES

RENONCEMENT

Ces épreuves que Dieu, dans sa bonté, m'envoie, Puis-je les refuser? Non. J'accepte avec joie: C'est un ange du ciel dont la main m'a touché. A mon père très bon puis-je le reprocher?

Tel repose un poussin sous l'aile de sa mère, Je m'incline au repos dans le sein de mon Père. Je crains peu les douleurs dont m'assiege la mort; Ma victoire est bien sûre et mon cœur est plus fort.

Dans le firmament bleu de mon père céleste, Plane, ainsi qu'un ramier, ma prière modeste; S'élevant jusqu'au trône où règne un Dieu très bon, Sans cesse à son oreille, elle redit mon nom.

Toi, qui lis dans mon cœur, je veux qu'il t'appartienne Et que ma volonté soit conforme à la tienne. De tes mains je reçois ma coupe avec amour; Permetts-moi seulement de t'aimer en retour.

Traduit du suédois de Vitalis.

Casimir Hébert.

LA TENUE DES CONVIVES

A propos de la serviette de table.

Il importe à l'éclat d'un grand dîner que les convives soient à l'unisson, dans le domaine de l'élégance.

Les femmes portent des robes claires dont les jolis tissus s'harmonisent avec leurs parures. Le collier de perles a aujourd'hui la prédominance sur la rivière de diamants, il est à la portée de tout le monde, car il est admis de porter des perles japonaises ou de bonne imitation. On ne porte plus de diadèmes, la coiffure moderne ne le permet pas.

Les hommes doivent porter l'habit noir ou bleu, avec le gilet blanc, la seule tenue de cérémonie admise, le smoking est réservé à l'intimité, au club, au petit théâtre, avec le gilet noir ou blanc, alors qu'autrefois les hommes portaient dans une réunion intime en guise de smoking alors inconnu l'habit noir avec gilet noir et cravate noire.

Le chapeau éclipse l'accompagnement nécessairement l'habit; il se laisse au vestiaire. Dans le doute, il est recommandé aux convives d'être plutôt trop habillés que pas assez. C'est ainsi honorer une maîtresse de maison qui a fait des frais pour nous recevoir.

Pour les grands déjeuners, il n'est plus de mode de mettre la redingote, d'ailleurs la jeune génération n'en possède plus dans sa garde-robe. On porte la jaquette et même le complet veston de couleur foncée, noir ou bleu et, souvent, avec un gilet clair de drap gris ou beige.

Les femmes à déjeuner, comme au goûter, sauf la maîtresse de maison, gardent leur chapeau...

Les hommes ne portent leurs décorations, dans un dîner officiel, que s'il en sont priés, soit une barrette à laquelle sont agrafés les divers rubans. L'invitation porte alors la mention: "Décorations".

Ils portent de même, en entrant, un gant à la main gauche, et de la main droite dégantée, saluent les maîtres de la maison.

Le bon ton est requis non seulement dans un grand dîner, mais en toute circonstance, que l'on se trouve chez soi, chez des amis ou dans un lieu public. La correction est surtout nécessaire dans un restaurant où vos voisins vous jugent seulement sur votre apparence.

L'étranger, et surtout les Anglais, qui ont une incontestable décadence à table, ont souvent critiqué certains Français qui se rendent coupables d'une négligence regrettable. C'est ainsi que l'on voit parfois à des tables d'hôte des convives qui mettent leur serviette attachée au cou ou épinglée à leur veston. Ils semblent être, en pareille posture, installés chez leur barbier.

Nous devons réagir contre ce sans-gêne de mauvais goût. La serviette de table mise sur les genoux est un usage autrement décent, chez des gens qui se disent civilisés. Le raffinement est un des éléments de la bonne éducation, cela importe au prestige du peuple français aux yeux des étrangers.

OU SE FABRIQUENT LES BELLES POTERIES JAPONAISES

Les collectionneurs de porcelaines orientales recherchent avidement les poteries connues sous le nom de "Satsuma", qui est le plus ancien centre japonais de l'industrie de la céramique.

Satsuma est le nom d'une province qui se trouve située dans la partie méridionale de la grande île de Kyuchu, qui occupe à son tour l'extrême sud de l'archipel.

La région possède plusieurs volcans en activité, et les tremblements de terre y sont quotidiens. Il arrive même que ses habitants ressentent plusieurs secousses très violentes dans la même journée!

Drôle d'idée, penseront nos lecteurs, que de fabriquer sur un sol aussi instable des objets aussi fragiles que des vases de porcelaine! Mais il faut bien croire que pareille réflexion n'est jamais venue aux habitants, puisqu'ils se donnent à cette industrie depuis plus de quinze siècles!

Jadis, les potiers de Satsuma étaient de véritables artistes qui n'avaient pas à se préoccuper du côté matériel de l'existence. Dès que leur talent était reconnu, ils entraient au service d'un grand seigneur qui pourvoyait généreusement à leurs besoins.

C'était au temps de la féodalité (qui ne prit fin qu'en 1868). Les "samurais" (nobles) rivalisaient entre eux de luxe, et se disputaient non seulement les produits de ces artistes, mais s'efforçaient d'attacher les plus habiles à leur service.

On cite des vases de Satsuma qui se vendaient, au XVIIe siècle, pour une somme équivalant à \$2,500! Il y a deux mois, dans une vente aux enchères, à Paris, une paire de ces vases s'est vendue \$24,000, plus les frais.

Ces chefs-d'œuvre valent d'autant plus cher que, selon l'expression vulgaire, le moule en est brisé! Avec la disparition des grands seigneurs, les vrais artistes ont cessé d'exister.

LA POPELINE

Cette étoffe de soie, encore employée de nos jours, bien que les tisseurs modernes en aient trouvé de plus somptueuses, était nommée à l'origine "papeline". Elle tirait ce nom de ce qu'elle était fabriquée à Avignon, terre du Pape.

Les Anglais, en nous empruntant son mode de fabrication, modifièrent son nom et en firent "popeline", que nous avons du reste adopté.

LE MOUCHOIR

Au temps d'Hippocrate, on ne se mouchoit pas, mais au lieu d'un mouchoir on en avait deux. Le bon ton était d'en porter un à sa ceinture et un autre à la main: c'étaient des tissus somptueux souvent imprégnés d'odeurs fortes.

Henri III avait, dit-on, des mouchoirs si parfumés qu'ils l'annonçaient un quart de lieue à la ronde.

Il n'y a guère pourtant plus de trois cents ans que l'usage courant du mouchoir est passé dans nos mœurs. On en a varié depuis la

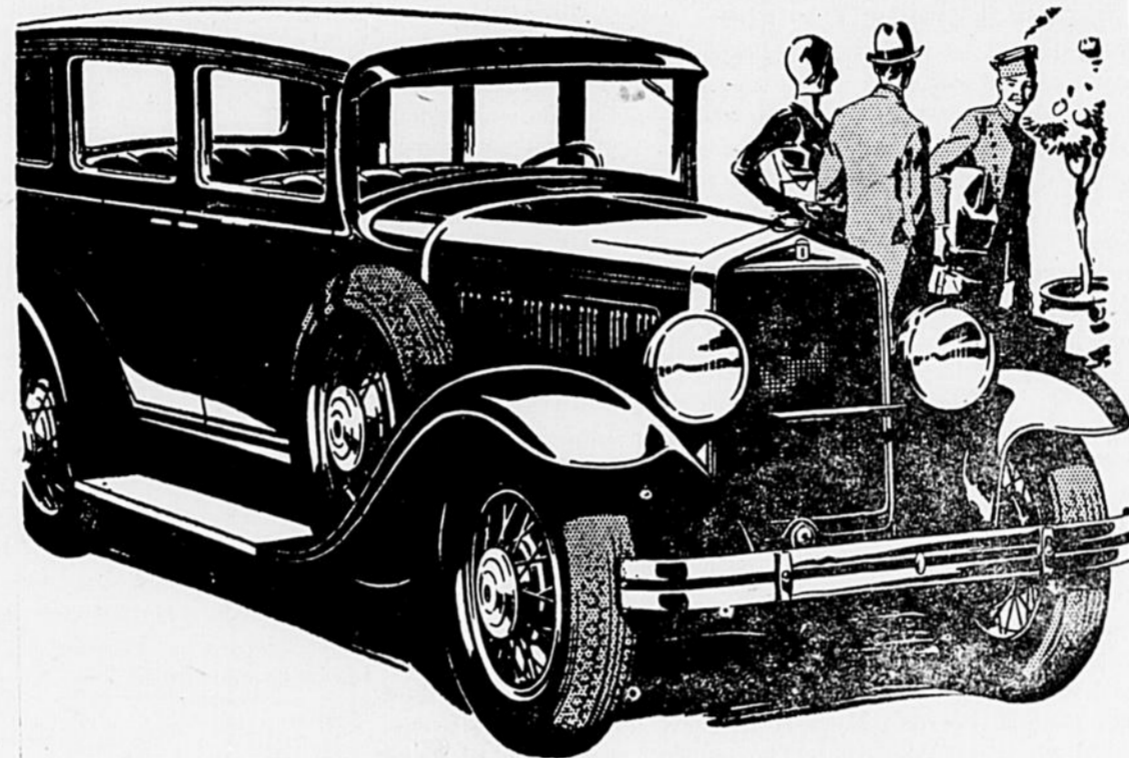
DE L'ELAN! Le Nouveau Dynamic ERSKINE

Vous obtenez de l'action, quand vous le demandez — dans le Nouvel Erskine Dynamic! Le surplus de force motrice par livre fournit le vrai rendement de Studebaker. Rehaussé par le nouveau silencieux pleine force, lequel permet de développer entièrement les 70 chevaux-vapeur de ce gros auto. Son empâttement de 114 pouces, surbaissé et rigide, offre un confort, une beauté et une sécurité rares. C'est un superbe auto manifesté par des particularités telles que freins Duo-Servo aux 4 roues — amortisseurs hydrauliques de chocs — pompe à essence — filtre de gazoline — filtre d'huile — lubrification à alimentation forcée — système de refroidissement contrôlé par thermostat — allumage hermétique.

\$1155.00

\$1450.00

à la manufacture taxes en plus



OSIAS BEAUREGARD

Distributeur

33 rue Laframboise,

St-Hyacinthe

GRATIS



Magnifique plat à pâtise non couvert—10 pouces—valeur \$1.00, donné Gratuit avec le Thé et Café

MIKADO

meilleur que tout autre thé et café du même prix. En vente partout à .75c la livre. Demandez-le à votre fournisseur

GLOBE TEA CO. MONTREAL

SOUS L'ADMINISTRATION DE POWER CORPORATION OF CANADA LIMITED

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED

UN dividende de un et demi cent (1 1/2%) sur les ACTIONS PRIVILEGIÉES de la SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 mars 1930. Ce dividende est payable le 15 avril 1930 aux actionnaires enregistrés le 20 mars 1930.

Par ordre du conseil d'administration. L. C. HASKELL, Secrétaire

Montréal, 28 février 1930

forme et les dimensions de cent manières.

L'expression: jeter le mouchoir est encore en usage actuellement pour signifier: Choisir entre plusieurs belles celle qu'on préfère. Elle provient de ce que chez les Turcs le maître, à son réveil, en use ainsi pour désigner la favorite à laquelle il donne la préférence et qu'il veut honorer de ses faveurs.

LES DOMINOS

Le jeu de dominos, qui paraît très simple au premier abord, comporte d'innombrables combinaisons. Le "Double-Blanc", organe officiel des joueurs de dominos de Christiana, vient de chercher le nombre de combinaisons différentes auxquelles peuvent donner lieu les vingt-huit dominos.

Le problème confié à un mathématicien fameux, a été résolu.

Le jeu de dominos peut se prêter à 284,528,211,804 combinaisons différentes.

Ce qui revient à dire que deux joueurs, jouant quatre coups par minute et dix heures par jour, pourraient jouer pendant onze mille ans avant d'avoir épuisé toutes les combinaisons possibles!

Chaque poste Bell est un poste de "longue distance"

Un Annuaire spécial de "longue distance"

Voici une nouvelle commodité téléphonique. Nous vous donnerons un carnet dans lequel vous inscrirez le nom des personnes que vous pouvez appeler par "longue distance". Nous y ajouterons les NUMEROS avant de vous rendre le carnet.

Quand vous appelez de nouveaux noms, qui ne sont pas inscrits dans votre carnet, "longue distance" vous donnera les numéros et vous les ajouterez à votre liste.

Cet annuaire spécial de "longue distance" vous épargnera du temps parce qu'en donnant le numéro désiré vous obtenez la communication plus rapidement.



EXCURSION AUX BERMUDES

Du 27 juin au 6 juillet,

Par le transatlantique BERMUDA via New York

organisée par:

L'Association Chorale St-Louis de France

PRIX DU BILLET: — Pour chaque personne comprenant passage et char dortoir, aller et retour MONTREAL-NEW YORK.—Cabine et repas sur vapeur "BERMUDA" aller et retour NEW YORK-BERMUDES. Séjour de deux jours à l'hôtel McAlpin à New York et séjour de deux jours à l'hôtel Hamilton aux Bermudes: \$140.00 et plus, suivant accommodation. — Toutes dépenses comprises à l'exception des pourboires et des visites à New York et aux Bermudes.

La Direction se réserve le droit de refuser l'admission à qui que ce soit, à sa discrétion, en remboursant le prix payé pour le billet.

D'après les rapports des bureaux météorologiques des Etats Unis et des Bermudes, la différence de température entre Montréal et les Iles Bermudes n'est que de trois ou quatre degrés plus chaude.

Les passagers ont accès à toutes les parties du bateau, il n'y a qu'une seule classe à bord. Pour autres détails, s'adresser à LARIVIERE INCORPORÉE, 3715 Blvd. St-Laurent, Téléphone* Plateau 7201. Le soir, jour de fête et dimanche, à 4249 Esplanade, Téléphone Blclair 3917. Références: VICTOR CHABOT, St-Hyacinthe, Qué.

MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles Sacoques, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Organdis des couleurs les plus nouvelles; aussi Cotonnades de toute sortes.



TAPIS ET PRELARTS.

Notre département de Tapis et de Prélards est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout-laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prélards jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis lavables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

Téléphone: 566 38-40 rue MONDOR

"TOUJOURS A VOTRE SERVICE"

GARAGE FORTIN

Accessoires, Huile, Gazoline, Pièces de rechange.

RÉPARATIONS GÉNÉRALES

SPECIALITÉ: Débrossage et Posage de Vitres pour Automobiles.

Nous vendons les fameux pneus "GOODRICH" et "SILVERTOWN", assortiment complet.

L'UNDERWOOD PORTATIF

La machine à écrire "personnelle"

\$75.00

Ecrivez pour informations et catalogue à

United Typewriter Co. Limited

639 rue Craig Ouest, Montréal.



L'épargne régulière est le premier pas vers le succès.

LA Banque de Montréal vous offre la main afin de vous soutenir sur le chemin de l'indépendance financière. Elle accueille avec plaisir les petits dépôts d'épargne, leur verse un intérêt composé et leur procure la sécurité que comporte l'ampleur de ses ressources.

BANQUE DE MONTRÉAL

fondée en 1817

L'actif dépasse \$960,000,000

B. L'HOMME GERANT ST-HYACINTHE, QUE.

NOTES LOCALES

PREDICATEURS DES RETRAITES

Tel que nous l'avons annoncé dans notre édition de la semaine dernière les retraités pascales, à la Cathédrale et à Notre-Dame du Rosaire, sont commencées de dimanche dernier. Les RR. PP. H. Guinefoleau et Michel Quémeré, des Oblats de Marie, sont les prédicateurs à la Cathédrale; à Notre-Dame-du-Rosaire c'est le R. P. François Lebel, O. P., procureur du Couvent des Dominicains. Les exercices de la retraite de cette semaine sont suivis par les dames. La retraite des demoiselles, dans ces deux paroisses, commencera dimanche soir.

SERVICE SOLENNEL

A L'HOTEL-DIEU

Samedi, 22 mars prochain, un service solennel sera chanté dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe pour le repos de l'âme de Son Eminence Mgr Merry del Val, Cardinal-protecteur de l'Institut.

Respectueuse invitation est faite aux personnes qui désirent y assister.

NOMME PRESIDENT

Les comités parlementaires de la Chambre des Communes ont choisi leurs présidents respectifs la semaine dernière. Notre député au Fédéral, M. le notaire René Morin, a été élu président du Comité des Règlements.

REUNION D'ANCIENNES

Une réunion des Anciennes Elèves, des convents dirigés par la Communauté des Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, aura lieu à la maison-mère des religieuses de cette communauté le 19 mars prochain. Elle a pour but la fondation d'une association Saint-Joseph d'Anciennes Elèves.

Le programme de cette journée est comme suit: 9.30 heures a.m., cérémonie de profession religieuse et bénédiction du Très Saint-Sacrement. Au cours de l'après-midi, à 2.30 heures, réunion spéciale des Anciennes Elèves; marche d'entrée, chant national à Saint-Joseph, hommages de la présidente et de l'assemblée à M. l'abbé Edmour St-Pierre; conférence de M. l'abbé St-Pierre; Récitation et Hymne à Saint-Joseph "Nous sommes les enfants de Saint-Joseph"; visite de la maison, etc.

Un pèlerinage est aussi organisé par Mme la Présidente de l'Association. Il sera sous le patronage de M. l'abbé Edmour St-Pierre et aura lieu le dimanche 30 mars courant. Il y aura messe, à huit heures et demie, et toutes les personnes désireuses de prendre part à ce pèlerinage sont priées de se rendre à la chapelle de la maison-mère des Soeurs de Saint-Joseph.

RESOLUTION DE SYMPATHIE

A une assemblée des membres de la Conférence St-Vincent de Paul de la paroisse de St-Hyacinthe le Confesseur la résolution suivante a été adoptée:

IL EST RESOLU:

Que c'est avec un profond regret que les membres ont appris la mort de Madame Clapin, épouse de M. Eusèbe Clapin, ex-président de la Conférence, survenue à Montréal la semaine dernière;

Qu'ils désirent exprimer leurs plus vives condoléances à leur ex-président ainsi qu'à sa famille en deuil;

Que copie de la présente résolution soit transmise aux journaux pour publication.

Joseph Choquette,
Secrétaire.

A L'ECOLE NO. 4

Voici le pourcentage obtenu par les élèves de l'école No. 4 de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe aux derniers concours: Cinquième année, Cécile Dufresne, 87; Eliane Laflamme, 84. Cinquième année, Hortense St-Pierre, 95. Quatrième année, Luce St-Germain, 99; Noëlla Sicotte, 94; Agathe Bouehard, 91.

Troisième année, Jeanne Tanguay, 82; Arthur St-Pierre, 82. Deuxième année, Marielle Girard, 84; Hélène Sicotte, 79; M.-Anne Gendreau, 78; Charles-E. Tanguay, 75; M.-Claire Gorrie, 58.

NOTES SOCIALES

Mme T.-D. Bouehard et sa fille, Mlle Cécile, sont revenues hier soir de Québec où elles ont passé la semaine au Parlement.

Mme Elz. Fontaine, de Montréal, et son fils Albert, ont passé quelques jours en promenade à St-Hyacinthe ces jours derniers.

Mlle Alice Précourt est retournée à Sherbrooke après une courte visite en notre ville.

Mlle Marguerite Marin, de notre ville, est allée passer quelques jours à Montréal l'invitée de Mlle Thérèse Cordeau.

QUARANTE-HEURES A ST-JOSEPH

L'ouverture des Quarante-Heures, à Saint-Joseph d'Yamaska, se fera dimanche prochain à la messe paroissiale. L'office du matin, le lundi et le mardi, commencera à 8.30 heures et le dimanche soir et lundi soir, à 7.15 heures, il y aura l'heure Sainte. A l'office du soir le sermon de circonstance sera prononcé par M. l'abbé Cournoyer, vicaire à Saint-Dominique. Les fidèles de Saint-Joseph sont invités à suivre pieusement les divers exercices des Quarante-Heures.

OBJETS NON RECLAMES AU BAZAR

Les personnes dont les noms suivent sont priées de réclamer des objets qu'elles ont gagnés lors des tirages au Bazar de l'Hôtel-Dieu. Voici ces noms: M. Archambault; A. Pelletier; M. Gaudette; F. Blanchette; R.-A. Burelle; J.-L. Champagne; A. Lussier; J. L. Bergeron; Y. Bolduc; Germ. Charbonneau; W. Gilbert; L. Gendreau; L. Beauregard, de St-Damase; E. Poirier, de St-Charles; et H. Tétrault, de St-Hilaire.

LA FETE DE SAINT-JOSEPH

Comme par les années passées la fête patronale de Saint-Joseph sera célébrée dignement, dans la paroisse de Saint-Joseph sur Yamaska, le 19 mars prochain. Le matin, à 7.30 heures, il y aura messe solennelle en l'église paroissiale; le soir, à 7.30 heures, pèlerinage de toute la ville; Bénédiction Solennelle du Très Saint-Sacrement; Sermon de circonstance par le R.P. Antonin Bissonnette, O.P., directeur des retraites fermées au Couvent des Dominicains, et vénération de la relique de saint-Joseph. A la cérémonie du soir la chorale de la paroisse du Christ-Roi exécutera un programme spécial de chant religieux et l'office sera rehaussé par la présence de S. G. Mgr F.-Z. Decelles, évêque de notre diocèse.

FUNERAILLES DE

Mlle M.-E. FOURNIER

Les funérailles de Mlle Marie-Eustelle Fournier, décédée à l'Hôpital Saint-Charles à l'âge de 39 ans, ont eu lieu mardi matin en la cathédrale de cette ville.

La levée du corps fut faite par Mgr P. S. Desranleau, P. A., vicaire-général du diocèse et le service funéraire fut chanté par M. l'abbé Ernest Fournier, curé de Pike River et frère de la défunte. Il eût assisté comme diaire et sous-diaire de MM. les abbés Samuel Cusson, curé de Clarenceville et cousin de la défunte, et J. A. Desmarais, directeur du Séminaire.

Au choeur l'on remarquait: Mgr P. S. Desranleau, P. A., V.G.; M. le chanoine Léon Pratte, supérieur du Séminaire; MM. les abbés Edmour St-Pierre, Euclide Thérberge, Auguste Lévesque, H. Phaneuf, curé de Ste-Anne de Sorel, P. Auger, Lucien Bernard, principal de l'École Normale, Rosario Vadnais, et autres.

Les porteurs étaient MM. Laval Cusson, Gérard Brousseau, Josaphat Archambault et Philippe Gendreau.

Le deuil était conduit par MM. Benjamin et Valmore Fournier et M. l'abbé Ernest Fournier, tous trois frères de la défunte.

La défunte laisse dans le deuil outre sa mère, Mme Vve Louise-Aimé Fournier, de Pike River; ses sœurs, Mme Pierre Messier, née Claire, de St-Hyacinthe, et Mlle Armelle Fournier, de Pike River; ses frères, M. l'abbé Ernest Fournier, curé de Pike River, Valmore, de St-Hyacinthe, et Benjamin, de Sainte-Anne de la Pocatière.

Nos plus vives sympathies à la famille en deuil.

FUNERAILLES DE

Mlle SIMONE LAPIERRE

Les funérailles de Mlle Simone Lapierre, décédée à l'âge de 21 ans, ont eu lieu jeudi dernier en la cathédrale. Le service funéraire fut chanté par M. l'abbé Edmour St-Pierre, vicaire.

Les porteurs étaient MM. Lucien Fontaine, Paul Michaud, Camille Fontaine, Roland Chenette, Louis-Marie Sauvé et Arthur Bergeron.

Le deuil était conduit par son grand-père, M. Dominique Lapierre; son frère, Jules Lapierre; son beau-frère, M. Henri Provost; ses cousins, Amédard et Paul Michaud, Camille Fontaine, Ernest Fontaine, Magloire et Lucien Fontaine, Frank et Wellie Lorange; MM. Léonidas Daigle, Jean-Bpte Noël, Joseph Gladu, J. C. Marsan, J. Mathieu, M. Dion, J. Millette, Roland Létourneau, Emile Bérard, J. Gauvin, et plusieurs autres.

Assistaient aussi aux funérailles: plusieurs membres de la Congrégation des Enfants de Marie; la Révérende Soeur Delphine; Mme Dominique Lapierre; Mme Valmore Lapierre; Mme H. Provost; Mlle Juliette, Marie-Ange, Madeleine, Marie-Jeanne Lapière; Mlle Rose-Amande Michaud, Irène et Marie-Blanche Fontaine, Alma, Lucia et Lauretta Fontaine, Emma Bazinet, Elphéna Chauvin, Jeanne L'Heureux, Annette Brodeur, Marie-Rose Provost, Alice Chabot; Mmes J. Bazinet, E. St-Onge, S. Gladu, J. Provost, G. Gladu, L. Létourneau, A. Chenette, et J. Granger; Les élèves du Couvent Notre-Dame de Lorette, et plusieurs autres.

Offrandes de messes: Les familles Romulus Brodeur et Aimé Létourneau; Mlle Louise Beaudoin; Employés de la Goodyear.

Bouquets spirituels: MM. et Mmes Roméo Barceloux, Emile Bérard, J. C. Marsan; Mlle Lauretta Fontaine, Simone Bérard, Simone Roy, Léa et Emma Bazinet; MM. J. Gladu et Arthur Bergeron.

Témoignages de sympathie: Famille J. E. Michaud, H. Fontaine, J. Provost, Arthur Brodeur; MM. et Mmes Léonidas Daigle, Frank et Wellie Lorange, Edmond St-Onge, Arthur Chenette, H. Gendreau, Sosthème Gladu; Mme Louis Rivet; Mlle Annie Larue, Eva St-Jean, Anna Touchot, Eliane Gadbois, Marie Richer et Irène Brien.

La défunte laisse pour pleurer sa perte: sa mère, Mme Vve Valmore Lapierre; ses frères, Lorenzo et Jules; ses sœurs, Mme Henri Provost, née Hélène, Mlle Juliette, Marie-Ange, Madeleine, Marie-Jeanne, tous de St-Hyacinthe.

Nos plus vives sympathies.

CHEZ LES ZOUAVES

Le 28 mars prochain une délégation de la Compagnie des Zouaves de Saint-Hyacinthe, sous le commandement du capitaine J.-A. Frenière, ira assister à une partie de cartes, à Farnham, organisée par la compagnie des Zouaves, de cette ville, récemment fondée. Cette nouvelle compagnie de zouaves sera sous les ordres du capt. J.-A. Frenière, de St-Hyacinthe, et du lieutenant F.-W. Blackburn, de Farnham.

LE BAZAR DE L'HOTEL-DIEU

Le bazar annuel de l'Hôtel-Dieu s'est terminé jeudi dernier avec une recette nette de \$8,748.25. Les recettes brutes furent de \$9,562.06 et les dépenses de \$813.81. Voici le rapport détaillé:

Billets d'entrée: — Jeudi, \$4.90; Vendredi, 6.80; Samedi, 198.10; Lundi, 23.15; Mardi, 26.10; Jeudi, 94.00, soit \$353.05.

Table No 1: — Jeudi, \$66.33; Vendredi, 45.50; Samedi, 68.53; Lundi, 117.89; Mardi, 79.88; Jeudi, 156.55, soit \$534.68.

Table No 2: — Jeudi, \$106.40; Vendredi, 69.42; Samedi, 140.79; Lundi, 241.15; Mardi, 133.67; Jeudi, 120.21, soit \$811.64.

Table No. 3: — Jeudi, \$106.30; Vendredi, \$102.45; Samedi, 165.97; Lundi, 211.66; Mardi, 137.72; Jeudi, 120.07, soit \$844.17.

Table No. 4: — Jeudi, \$75.15; Vendredi, 77.57; Samedi, 115.05; Lundi, 139.40; Mardi, 118.77; Jeudi, 121.75, soit \$647.69.

Table des Enfants de Marie: — Jeudi, \$186.35; Vendredi, 100.78; Samedi, 216.01; Lundi, 185.14; Mardi, 174.01; Jeudi, 229.50, soit \$1,091.79.

Comptoir de vente: — Jeudi,

\$171.60; Vendredi, 58.34; Samedi, 104.17; Lundi, 111.69; Mardi, 134.35; Jeudi, 104.65, soit \$684.80.

Loterie et Jouets: — Jeudi, \$32.53; Vendredi, 54.00; Samedi, 52.10; Lundi, 39.29; Mardi, 44.62; Jeudi, 28.76, soit \$251.29.

Roue de Fortune: — Jeudi, \$39.35; Vendredi, 19.46; Samedi, 129.90; Lundi, 80.40; Mardi, 59.95; Jeudi, 130.40, soit \$459.46.

Restaurant: — Jeudi, \$126.45; Vendredi, 111.18; Samedi, 284.58; Lundi, 198.50; Mardi, 196.54; Jeudi, 7.55, soit \$924.80.

Brevages: — Jeudi, \$27.00; Vendredi, 22.40; Samedi, 117.15; Lundi, 65.80; Mardi, 46.98; Jeudi, 285.54, soit \$564.87.

Bonbons: — Jeudi, \$246.25; Vendredi, 308.00; Samedi, 304.15; Lundi, 222.29; Mardi, 169.05; Jeudi, 28.10, soit \$1,277.84.

Vestiaire: — Mardi, \$122.60; Jeudi, 48.20, soit \$170.80.

Quête préliminaire: — \$360.18.

Penmans Limited: — \$185.00.

D'une amie de l'Hôtel-Dieu: — \$400.00.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu remercient bien sincèrement toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué au succès de ce bazar.

CEREMONIE DE PRISE D'HABIT

Le 10 mars, avait lieu à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, une cérémonie de prise d'habit présidée par Monsieur l'abbé H. Gendron, chapelain de l'Institut.

Ont revêtu le saint habit: Mesdemoiselles Praxède Laplante, dite soeur Sainte-Aline, de Saint-Simon; Laure Lansier, dite soeur Brunelle, de Granby; Irène Nault, dite soeur Sainte-Angéline, de Blackstone; Aurore Roux, dite soeur Roux, de Lewiston; Hélène Dupont, dite soeur Sainte-Luceille de Saint-Antoine; Emilienne Fontaine, dite soeur Fontaine, de Sherbrooke; Yvette Tremblay, dite soeur Tremblay, de Gonie; Marie-Anne Archambault, dite soeur L'Abbé, de Montréal; Yvette Bonin, dite soeur Laganière, de Saint-Hyacinthe; Fleurette Rivet, dite soeur Arcand, de Sorel; Marie-Ange Lavigne, dite soeur Lavigne, de Saint-Cyrille; Régina Carignan, dite soeur Sainte-Laure, de Manchester; Cécile DeBlois, dite soeur Lafontaine, de Windsor Mills; Jeannette Côté, dite soeur Sainte-Jeanne-d'Arc, de Ham Nord; Léona Twyman, dite soeur Twyman, de Manchester; Marie-Anne Payeur, dite soeur Payeur, de Magog; Cécile Michon, dite soeur Saint-Thomas-d'Aquin, de Saint-Thomas-d'Aquin; Annette Chapdelaine, dite soeur Leroux, de Leominster et Alma Aubé, dite soeur Rolande, de Sherbrooke.

Mariage. — Mars 10: Entre Conrad Letendre, fils de Joseph Letendre et de feu Agnès Lupien; avec Marie-Alice-Louise Daudelin, fille de Napoléon Daudelin et de Marie-Louise Guillet. m6.

Christ-Roi

Sépulture. — Mars 10: Georges, Henri, fils de Alphérie Carignan et de Simone Champigny, décédé à l'âge de 1 an. s13.

LA FETE DE SAINT-THOMAS

La fête de saint Thomas d'Aquin a été célébrée dignement, vendredi dernier, dans la paroisse Notre-Dame du Rosaire dirigée par les RR. PP. Dominicains. Le matin il y eut messe solennelle chantée par le R. P. Jean Bacon, O. P., assisté comme diaire et sous-diaire des RR. PP. F. M. Gauvreau, O.P., et André Renaud, O. P., tous trois du Couvent des Dominicains. Le sermon de circonstance fut prononcé par le R. P. Gauthier, C. S. V., vicaire à Outremont.

Durant la cérémonie religieuse le chant fut fourni par la chorale des élèves du Séminaire.

Dans l'assistance l'on remarquait: les élèves du Séminaire et des diverses écoles de la paroisse ainsi qu'une foule de fidèles.

LE CONCERT DE LA PHILHARMONIQUE

Le 20 mars prochain, date du concert annuel de la Philharmonique au théâtre Corona, est attendu avec une vive impatience. Tout annonce que cette manifestation musicale sera un succès sans précédent. Il ne reste plus que quelques sièges à vendre et c'est dire que les citoyens de St-Hyacinthe sont anxieux de goûter au menu musical que nous offrira la Philharmonique, sous la direction de M. Léon Ringuet.

Le programme de ce concert comprend des pièces très variées et nous ne doutons pas qu'elles seront très appréciées de toutes les personnes qui auront l'avantage de les entendre. Que ceux qui n'ont pas encore réservé leurs billets se hâtent de le faire dès aujourd'hui si possible.

DECES DE MME EUSEBE CLAPIN

Madame Eusèbe Clapin, autrefois de notre ville, est décédée à Montréal, chez son fils où elle demeurait, à l'âge de 84 ans. La dépouille mortelle a été transportée ici et les funérailles ont eu lieu mardi en l'église de la Cathédrale.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Edmour St-Pierre, vicaire, après l'expiration des trente jours ci-dessus mentionnés, c'est-à-dire le seize avril mil neuf cent trente, à huit heures du soir, dans la salle des délibérations à l'Hôtel-de-ville, prendra en considération et jugera toutes les plaintes intéressées et leurs témoins, sous serment, maintiendra ou alterera le rôle suivant qu'il lui paraîtra juste et déclarera le rôle homologué.

Saint-Hyacinthe, le sept mars mil neuf cent trente.

G. René RICHER,
Greffier de la cité de Saint-Hyacinthe

ETAT CIVIL

Cathédrale

Naissances. — Mars 6: Joseph, Elphège, Hubert, fils de Elphège Jacques et de Berthe Légaré. Parrain et marraine: Xyste Jacques et Rose-Anna Thérberge. — Mars 7: Joseph, Emile, Adélaïde, fils de Omer Fontaine et de Marie-Flore Raymond. Parrain et marraine: Emile Benoit et Louisa Paradis. — Mars 8: Marie, Marguerite Denise, fille de Albérie Jubinville et de Aurore Girard. Parrain et marraine: Wellie Girard et Noëlla Me Duff. — Mars 10: Marie, Yollande, Hélène, fille de Emilien Audette et de Rose-Hélène Bienvenue. Parrain et marraine: Maurice Bienvenue et Juliette Bienvenue. s22.

Sépultures. — Mars 10: Aglaé Bourdeau, épouse de Eusèbe Clapin décédée à Montréal à l'âge de 84 ans. — Mars 11: Eustelle, fille de feu Louis-Aimé Fournier et de Judith Cusson, décédée à l'âge de 39 ans. s30.

Notre-Dame-du-Rosaire

Notre-Dame-du-Rosaire

Mariage. — Mars 10: Entre Conrad Letendre, fils de Joseph Letendre et de feu Agnès Lupien; avec Marie-Alice-Louise Daudelin, fille de Napoléon Daudelin et de Marie-Louise Guillet. m6.

Christ-Roi

Sépulture. — Mars 10: Georges, Henri, fils de Alphérie Carignan et de Simone Champigny, décédé à l'âge de 1 an. s13.

LA FETE DE SAINT-THOMAS

La fête de saint Thomas d'Aquin a été célébrée dignement, vendredi dernier, dans la paroisse Notre-Dame du Rosaire dirigée par les RR. PP. Dominicains. Le matin il y eut messe solennelle chantée par le R. P. Jean Bacon, O. P., assisté comme diaire et sous-diaire des RR. PP. F. M. Gauvreau, O.P., et André Renaud, O. P., tous trois du Couvent des Dominicains. Le sermon de circonstance fut prononcé par le R. P. Gauthier, C. S. V., vicaire à Outremont.

LE CONCERT DE LA PHILHARMONIQUE

Le 20 mars prochain, date du concert annuel de la Philharmonique au théâtre Corona, est attendu avec une vive impatience. Tout annonce que cette manifestation musicale sera un succès sans précédent. Il ne reste plus que quelques sièges à vendre et c'est dire que les citoyens de St-Hyacinthe sont anxieux de goûter au menu musical que nous offrira la Philharmonique, sous la direction de M. Léon Ringuet.

DECES DE MME EUSEBE CLAPIN

Madame Eusèbe Clapin, autrefois de notre ville, est décédée à Montréal, chez son fils où elle demeurait, à l'âge de 84 ans. La dépouille mortelle a été transportée ici et les funérailles ont eu lieu mardi en l'église de la Cathédrale.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Edmour St-Pierre, vicaire, après l'expiration des trente jours ci-dessus mentionnés, c'est-à-dire le seize avril mil neuf cent trente, à huit heures du soir, dans la salle des délibérations à l'Hôtel-de-ville, prendra en considération et jugera toutes les plaintes intéressées et leurs témoins, sous serment, maintiendra ou alterera le rôle suivant qu'il lui paraîtra juste et déclarera le rôle homologué.

Saint-Hyacinthe, le sept mars mil neuf cent trente.

ETAT CIVIL

Cathédrale

Naissances. — Mars 6: Joseph, Elphège, Hubert, fils de Elphège Jacques et de Berthe Légaré. Parrain et marraine: Xyste Jacques et Rose-Anna Thérberge. — Mars 7: Joseph, Emile, Adélaïde, fils de Omer Fontaine et de Marie-Flore Raymond. Parrain et marraine: Emile Benoit et Louisa Paradis. — Mars 8: Marie, Marguerite Denise, fille de Albérie Jubinville et de Aurore Girard. Parrain et marraine: Wellie Girard et Noëlla Me Duff. — Mars 10: Marie, Yollande, Hélène, fille de Emilien Audette et de Rose-Hélène Bienvenue. Parrain et marraine: Maurice Bienvenue et Juliette Bienvenue. s22.

Notre-Dame-du-Rosaire

Mariage. — Mars 10: Entre Conrad Letendre, fils de Joseph Letendre et de feu Agnès Lupien; avec Marie-Alice-Louise Daudelin, fille de Napoléon Daudelin et de Marie-Louise Guillet. m6.

Christ-Roi

Sépulture. — Mars 10: Georges, Henri, fils de Alphérie Carignan et de Simone Champigny, décédé à l'âge de 1 an. s13.

LA FETE DE SAINT-THOMAS

La fête de saint Thomas d'Aquin a été célébrée dignement, vendredi dernier, dans la paroisse Notre-Dame du Rosaire dirigée par les RR. PP. Dominicains. Le matin il y eut messe solennelle chantée par le R. P. Jean Bacon, O. P., assisté comme diaire et sous-diaire des RR. PP. F. M. Gauvreau, O.P., et André Renaud, O. P., tous trois du Couvent des Dominicains. Le sermon de circonstance fut prononcé par le R. P. Gauthier, C. S. V., vicaire à Outremont.

Durant la cérémonie religieuse le chant fut fourni par la chorale des élèves du Séminaire.

Dans l'assistance l'on remarquait: les élèves du Séminaire et des diverses écoles de la paroisse ainsi qu'une foule de fidèles.

LE CONCERT DE LA PHILHARMONIQUE

Le 20 mars prochain, date du concert annuel de la Philharmonique au théâtre Corona, est attendu avec une vive impatience. Tout annonce que cette manifestation musicale sera un succès sans précédent. Il ne reste plus que quelques sièges à vendre et c'est dire que les citoyens de St-Hyacinthe sont anxieux de goûter au menu musical que nous offrira la Philharmonique, sous la direction de M. Léon Ringuet.

DECES DE MME EUSEBE CLAPIN

Madame Eusèbe Clapin, autrefois de notre ville, est décédée à Montréal, chez son fils où elle demeurait, à l'âge de 84 ans. La dépouille mortelle a été transportée ici et les funérailles ont eu lieu mardi en l'église de la Cathédrale.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Edmour St-Pierre, vicaire, après l'expiration des trente jours ci-dessus mentionnés, c'est-à-dire le seize avril mil neuf cent trente, à huit heures du soir, dans la salle des délibérations à l'Hôtel-de-ville, prendra en considération et jugera toutes les plaintes intéressées et leurs témoins, sous serment, maintiendra ou alterera le rôle suivant qu'il lui paraîtra juste et déclarera le rôle homologué.

caire, qui chanta aussi le service funéraire. Il était assisté comme diaire et sous-diaire de MM. les abbés Gaston Martel et C.-E. Héty, tous deux vicaires.

Les porteurs étaient MM. M. Desmarais, Rémi Tétrault, J.-B. Laplante, M. Lamoureux, Eugène Côté et Raoul Clapin.

Née Aglaé Bourdeau, la défunte laisse dans le deuil outre son époux, M. Eusèbe Clapin; son fils, M. Joseph Clapin, de Montréal; ses beaux-fils, Henri, de Salem, Mass., et Victor, de Montréal; ses filles, Mme Arthur Côté, née Corinne, de Montréal, et Mme J. Denis, née Eva, des Etats-Unis; son frère, M. J. Bourdeau, également des Etats-Unis; sa sœur, Mme Towner, de Saint-Jean; son gendre, M. Arthur Côté.

Nos plus vives sympathies.

Les funérailles étaient sous la direction de M. V. J. Mongeau.

LES PETITES QUILLES

Voici le résultat des joutes de petites quilles à la Philharmonique pour la dernière semaine:

Le 7 mars.

Voyageurs
Nichols, 100-79-88-267
Sicotte, 123-98-116-337
Trudeau, 145-109-93-347
Lalonde, 116-84-107-307
Laframboise, 101-115-132-348
585-485-536-1606

Légare Auto

F. J

HOPITAL PRIVE CRESCENT

Chirurgie: Hernie, Appendicite, Maladies de la Femme, etc.

Service Spécial d'Accouchement

Dr. G. E. MILETTE Chirurgien-Chef 1535, rue Crescent, près Ste-Catherine MONTREAL

DR. C. DAWSON

Chirurgien-Dentiste

84, Rue St-Simon Tél. 338J.

SAINT-HYACINTHE.

Une visite est sollicitée.

14-21m

La Société d'Agriculture de St-Scholastique. Exposition et courses. Septembre 10-11-12. Aldéric Cousineau, président; A. Thérôt, gérant; W. Sauvé, secrétaire-trésorier. Classe 2-22, amble, \$300.00; Steak 2-11, amble, \$1000.00; Classe 2-24, trot, \$300.00.

Septembre 10.—Steak 2-20, trot, \$1000.00; Classe 2.28, amble, \$300.00; Classe 2-13, trot, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

Septembre 11.—Classe 2 milles, \$500.00; Steak 2-20, amble, \$1000.00; Classe 2-16, amble, \$300.00.

On sait que, actuellement cinquante-trois comités de notre province ont encore des rentes seigneuriales et que le capital représenté par ces rentes est d'environ \$3,000,000, et que la somme payée en rentes annuelles est de \$250,000.

D'après le projet de loi de l'honorable M. Bouchard, les municipalités de comté, de ville indépendante et de cité dans lesquelles il y a des rentes seigneuriales se formeraient en corporation sous le nom de "Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales."

Ce syndicat pourrait emprunter à un taux n'excédant pas cinq pour cent par année les fonds nécessaires au paiement du capital restant dû aux créanciers des rentes constituées. La garantie de l'emprunt serait donnée par les municipalités syndiquées.

Ce syndicat formerait un bureau de trois commissaires qui pourrait établir son siège social à Québec.

L'objet du syndicat serait de permettre au débiteur de rentes constituées de se procurer à un taux assez bas l'argent nécessaire au paiement du capital représenté par les rentes dans un nombre d'années relativement restreint en payant des annuités pas plus élevées que les rentes actuelles.

Il proposerait aussi au débiteur la libération de sa terre ou de ses lots de terre sans aucune formalité d'enregistrement et sans frais d'acte quelconque.

Il permettrait au débiteur de payer ses annuités en même temps que ses taxes municipales sans aucun trouble de déplacement spécial.

Le syndicat pourrait percevoir des conseils de comté et des autres municipalités qui doivent les acquiescer chaque année à la date fixée par le syndicat les montants percevables dans chaque municipalité de tous les censitaires, tel qu'il est établi par les terriers et les rôles de perception de la taxe spéciale préparée en vertu de la "Loi abolissant les rentes seigneuriales."

D'après le projet de loi de l'honorable M. Bouchard c'est à partir du 11 novembre 1930 que le paiement du capital des rentes devait être fait. Si cette loi est approuvée par la Législature, on changera probablement la date. Mais, le principe resterait le même.

Le Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales à une date fixe, paierait aux seigneurs, ou à leurs ayants droits, le capital dû. Ce capital sera constitué comme suit: la somme capital dont l'intérêt au taux de six pour cent égale le montant annuel de la rente tel qu'il apparaît des états transmis par les secrétaires-trésoriers des municipalités au syndicat.

Le Syndicat, après avoir payé les seigneurs, sera créancier des conseils de comté et autres municipalités intéressées pour les sommes capitales qu'il aura avancées. Les conseils de comté seront créanciers de leurs municipalités.

Une taxe égale à la somme capitalisée de la rente constituée pourra être imposée sur chaque terre ou lot de terre dans les municipalités où on aura effectué le rachat des rentes.

Ceux qui devront payer cette taxe spéciale pourront la payer dans un seul versement ou la répartir quant au paiement sur une période de quarante-et-un versements annuels égaux à la rente qu'il payait autrefois.

On comprend facilement l'économie de cette loi. Le syndicat national paiera les seigneurs. Mais il retirera des municipalités où il y a des rentes, les sommes qu'il aura payées aux seigneurs. Ces municipalités retireront des censitaires les sommes qu'elles auront versées au syndicat national. Et les censitaires pourront payer leur dû par des versements annuels en même temps que leurs autres taxes municipales.

Lorsque le syndicat national aura terminé son travail, il sera dissout. Et les rentes seigneuriales auront vécu dans la province de Québec. Vivront-elles encore de nombreuses années? Il semble qu'elles sont bien près de disparaître. On affirme que la grande majorité des seigneurs est en faveur du rachat de ces rentes. Les censitaires seront aussi favorables, à ce rachat en autant qu'on leur donnera la possibilité de faire ce rachat dans des conditions faciles.

La rumeur veut que le projet de l'honorable M. Bouchard ait reçu l'approbation des membres du Gouvernement et qu'il soit la base d'un bill que l'honorable M. J.-L. Perron présenterait lui-même.

derniers. Les invités étaient: Mlles Gilberte Lahaise, Blanche et Clarisse Morin, Françoise et M.-Paule Collette, Françoise et Marie Bouchard, Laure Sicotte, Fleurette Benoit, Pauline Pothier et Pauline Richer, Lucienne Robert, Jeannine Desjardins, Simone Champagne, Françoise Collette, Claire Dufresne, Marcelle Delage.

AVIS PUBLIC

Canada, Province de Québec, District de Montréal. No. A-60448 Cour Supérieure. MILLER'S CLOAK & DRESS MFG. CO. LTD., corps politique dûment incorporé sous son principal bureau d'affaires pour la province de Québec dans la cité et district de Montréal, demandeur

vs DAME ROSE AVARD, marchande publique de la cité de St-Hyacinthe, dans le district de St-Hyacinthe, province de Québec, épouse séparée de biens de OSIAS DESMARAIS, du même lieu, faisant affaires seule sous le nom de "SALON CLASSIQUE" et le dit Osias Desmarais, parti aux présentes pour autoriser sa dite épouse, défenderesse.

Le 24ième jour de mars 1930, à 1 heure de l'après-midi, au numéro 203 rue Cascades, en la Cité de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de justice, les biens meubles et effets mobiliers de la défenderesse saisis en cette cause et consistant en chapeaux de dames, robes, manteaux, etc. Conditions argent comptant.

St-Hyacinthe, 14 mars 1930. H. E. BENOIT, H.C.S.

PUBLIC NOTICE

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. No. A-60448 Superior Court. MILLER'S CLOAK & DRESS MFG. CO. LTD., a body politic and corporate, duly incorporated according to law and having its head office and principal place of business for the Province of Quebec, in the City and District of Montreal, Plaintiff;

vs DAME ROSE AVARD, marchande publique de la ville de St-Hyacinthe, in the District of St-Hyacinthe, Province of Quebec, wife separate as to property of OSIAS DESMARAIS of the same place, carrying on business alone under the firm and style of "SALON CLASSIQUE" and the said Osias Desmarais a party of these presents for

UN HEROS MASKOUTAIN

Suite de la page 1

des vivants, etc. toutes ces horreurs, dis-je, ne sont rien en comparaison de la dure privation de te voir, ainsi que la pauvre petite créature que depuis mon départ. Si encore il m'était permis d'espérer.

"Dieu seul sait ce qu'il adviendra de plusieurs d'entre nous. Les circonstances décideront de notre sort, car nos ennemis nous représentent sous les couleurs les plus sombres, nous prêtent les crimes dont ils sont les véritables coupables. Dans le fait ils sont la cause première de nos troubles et de tous les maux auxquels cette province est en proie. Au reste, si par un contre-coup de la fortune nous sommes jugés par des hommes justes et sans préjugés, on a raison d'espérer que notre innocence sera reconnue, que les vrais coupables de haute trahison sont les lâches qui nous accusent aujourd'hui de ce crime."

26 MARS 1838.

"Un officier, dis-tu, s'offre de s'intéresser auprès du gouvernement pour te faire remettre l'argent qui m'a été volé à Bedford par la patriote. Remercie pour moi ce monsieur. Dis-lui, avec tout le respect possible que je suis très sensible à la sympathie qu'il a pour ta triste situation, mais que la perte de 25 à 30 piastres ne vaut pas de troubler un gouvernement ou des autorités qui ont eu devoir brûler ou faire brûler mes propriétés et tout ce que nous avions. Je ne refuserais pas d'une main amie et charitable une somme de 20 à 30 piastres, mais du gouvernement c'est tout ou rien."

NOUVELLE PRISON, 16 MAI 1838.

"Tu parais surprise de n'avoir pas encore reçu de réponse à tes lettres. Rien d'étonnant, je suis sous les verroux. Je ne puis voir et parler aux personnes du dehors qu'à travers les grilles de ma fenêtre, et cela le plus souvent au risque de recevoir les balles des sentinelles qui nous gardent. Je ne m'étonne pas qu'il ne m'ait été remis qu'une lettre de toi depuis le 12 de mai jusqu'au 7 de mai mais tes lettres, si elles ont été remises aux tourne-clés, sont restées dans les poches de ces hommes obligés, des voleurs de profession, car tu me dis avoir envoyé du beurre, un rôti, des oeufs, une bouteille de sirop, et rien de cela m'a été remis."

19 JUIN 1838.

"Je crois pouvoir te dire aujourd'hui qu'il est certain que le plus grand nombre des détenus politiques vont être rendus à leurs familles. D'après la visite d'un certain monsieur à une démarche que je viens d'adopter, avec sept autres de mes compagnons, je ne doute nullement que je serai du nombre de ceux qui ne sortiront pas. Que cela ne te chagrine pas; au contraire, rencontre cet événement avec courage et détermination, comme je suis prêt à le faire. Soyons orgueilleux de nos souffrances et de nos privations. Martyr pour avoir combattu pour les libertés de son pays, c'est le plus beau comme le plus noble des titres."

ENFIN LE 1er JUILLET 1838, CE BILLET LACONIQUE:

"Chère Judith,

"Je suis condamné à l'exil, et je pars demain à quatre heures. Me le procureur du Roi me permet de voir mes parents. Ainsi, viens immédiatement si tu as assez de force pour venir dire adieu à ton infortuné époux."

"S. Marchessault."

L'EXIL AUX BERMUDES.

L'Exil sans aucune forme de procès.

Ceci, Messieurs, demande quelques mots d'explication.

L'Angleterre, alarmée par les nouvelles de l'insurrection, avait dépêché un nouveau gouverneur, lord Durham, avec mission spéciale de pacifier les esprits.

Arrivé au Canada à la fin de mai 1838, il se trouva dans un embarras très grave au sujet des détenus politiques qui encombraient les prisons. Il ne pouvait songer à des procès par jury: les patriotes auraient acquitté leurs amis comme leurs adversaires les auraient impitoyablement condamnés.

Pour vider les prisons, afin de plaire à la masse de la population, et donner en même temps quelque satisfaction aux fanatiques du DOCTRINE CLUB, il crut devoir user d'un expédient, jugé sage et humain dans les circonstances, mais qui n'en était pas moins entaché d'illégalité.

the purpose of authorizing his wife, Defendant. On the twenty-fourth of March 1930, at one o'clock in the afternoon, at No. 203 Cascades Street, in the city of St. Hyacinthe, will be sold by justice authority all moveables of the defendant seized in the cause, consisting in ladies hats, gowns, cloaks, etc. Conditions, cash. St. Hyacinthe, March 14th 1930. H. E. BENOIT, H. S. C.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe. No. 1173 COUR SUPERIEURE. AMEDEE DERAGON, cultivateur de Wickham, district d'Arthabaska, Demandeur

vs LUCIEN MORIN, ci-devant des cité et district de St-Hyacinthe et maintenant de lieux inconnus, Défendeur

Ordre est donné au défendeur de comparaître dans le délai d'un mois. St-Hyacinthe, 6 mars, 1930. A. DELAGE, Procureur du demandeur.

A VENDRE OU A LOUER

Belle Propriété Résidentielle Au Centre de la Ville.

PROPRIETE RESIDENTIELLE, 2 logements des plus modernes, garage double, écurie, grand terrain amélioré avec bosquet à l'arrière, situé sur rue privée, voisin du Patronage St-Vincent de Paul, près de la gare et du centre de la ville.

LOGEMENT PRINCIPAL, libre le 1er mai ou avant. Ce logement comprend: grand salon, vivier avec foyer, salle à manger avec armoire armoire dans le mur, aussi foyer ouvert, cuisine spacieuse, garde-manger, chambre à coucher, salle de bain, etc.

CAVE, Planchers et murs finis en bois dur, trois grandes salles dont une avec lavabo, eau chaude et froide, aussi pompe pour puits artésien. Chambre à fournaies avec entrée spéciale pour chauffe-pain. Chambre à laver avec évier double, poêle, plancher en ciment avec égout, cabinet, Chambre froide pour légumes, etc.

Le tout en parfaite condition. Offerte en vente à prix raisonnable. Termes faciles. Pour plus d'informations, s'adresser à WILFRID GIROUARD, 436 Marcell, N. D. G., Montréal, Téléphone: WALnut 2337; ou à M. L.S. AUGUSTIN, St-Hyacinthe, Téléphone: 518. jno

UN HEROS MASKOUTAIN

Suite de la page 1

des vivants, etc. toutes ces horreurs, dis-je, ne sont rien en comparaison de la dure privation de te voir, ainsi que la pauvre petite créature que depuis mon départ. Si encore il m'était permis d'espérer.

"Dieu seul sait ce qu'il adviendra de plusieurs d'entre nous. Les circonstances décideront de notre sort, car nos ennemis nous représentent sous les couleurs les plus sombres, nous prêtent les crimes dont ils sont les véritables coupables. Dans le fait ils sont la cause première de nos troubles et de tous les maux auxquels cette province est en proie. Au reste, si par un contre-coup de la fortune nous sommes jugés par des hommes justes et sans préjugés, on a raison d'espérer que notre

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LA NEVRITE

Quand nous voyons la terminaison "ite" au nom d'une maladie, nous savons qu'elle indique une inflammation quelconque — par exemple, le mot névrite veut dire une inflammation des nerfs.

Les nerfs sont de plusieurs sortes. L'une d'elles reçoit les impressions du monde extérieur, une autre contrôle les mouvements des muscles, d'autres encore s'occupent du fonctionnement des divers organes du corps. Les nerfs sont composés de paquets de fibres, chacune desquelles a sa mission, donc, un seul nerf peut remplir plusieurs buts.

Les symptômes d'une inflammation des nerfs dépendent des fonctions des fibres qui composent le nerf affecté. Si ce sont des fibres sensibles, il y aura des sentiments de douleur ou de sensibilité; si les fibres motrices sont malades, les muscles seront affaiblis, et ainsi de suite.

Nous pouvons subir une névrite locale en nous exposant une partie du corps au froid, lorsque, par exemple, assis à côté d'une fenêtre ouverte dans une automobile ou un tramway. La pression exercée sur un nerf par certaines attitudes, ou la lésion faite par un coup quelconque affectent souvent les nerfs.

Les nerfs forment partie du corps, donc puisque toutes les parties sont en sympathie les unes avec les autres, le tissu nerveux peut être impliqué quand une autre partie du corps est malade. Ainsi, nous voyons souvent la névrite en relation avec le diabète.

Les poisons, tels que l'alcool, le plomb et l'arsenic, peuvent causer une névrite générale. Les toxines diffusées par les germes des maladies agissent de même, donc la névrite se montre de temps en temps conjointement avec des attaques de diphtérie et de fièvre typhoïde.

La névrite a maintes autres causes mais nous ne pouvons pas toutes les énumérer. Celles que nous avons citées, cependant, peuvent suffire à démontrer combien il est important de connaître la cause du malaise avant qu'un traitement convenable puisse être ordonné.

D'abord, il faut savoir avec certitude que la douleur ressentie est vraiment la névrite. La cause déterminée, le médecin dirige le traitement vers cette cause. Naturellement, le malade cherche à se faire guérir, mais un allègement temporaire n'est pas une guérison car il y aura certainement une rechute si la cause du malaise n'a pas été éloignée. L'éloignement de la cause est donc le but du traitement.

Pour réponses aux questions concernant la santé en générale, écrire à l'Association Médicale Canadienne, 184, rue Collège, Toronto. Une réponse personnelle sera envoyée par lettre.

LES ANNALES

Clémenceau et Monet furent liés par la plus étroite amitié. Les Annales publient une série de lettres éloquentes adressées de 1911 à 1924 par l'illustre homme d'Etat à l'illustre peintre. Le même numéro contient une remarquable étude de Georges Suarez sur Clémenceau et le Boulangisme; les propos libres de Louis Barthou; "M. André Tardieu se porte bien"; les étincelantes pages d'Yvonne Sarey et de Henry Bidou sur les prix de Beauté; celles de Louis Ronboud sur le Tribunal de Commerce; de Villebeuf sur Velasquez; d'Olympe Gil Bart sur l'exposition de Liège; la fin des souvenirs de Henri Duvernois; les entretiens d'André Lang avec Henri Massis, J. de Laetzel et de J. Delteil; le cinéma, par Bernard Zimmer; les livres, par Benjamin Crémieux; le théâtre, par Gérard Bauër, etc. D'admirables documents illustrent ce numéro. Partout en vente: 3 francs.

L'HORLOGE DE LA BASTILLE

La Bastille, on le sait, était cette vieille citadelle bâtie sous Charles V de 1370 à 1382 et qui devint prison d'Etat sous Louis XIV. L'attaque fut dirigée, le 14 juillet de cette année-là, par un officier et un sous-officier Hulin. Mi-

chel nous apprend que celui-ci était "un jeune homme d'une taille et d'une force héroïques, horloger de Genève mais devenu domestique-chasseur du marquis de Conflans; le costume hongrois de chasseur fut pris pour un uniforme..." Il est vrai que Robinet prétend que ledit Pierre Hulin serait à Paris en 1758.

Lors de sa prise, — qui n'était qu'un symbole — après quatre heures de combat, la Bastille ne renfermait que sept prisonniers, quatre faussaires qui ne tenaient pas autrement aux honneurs et s'éclipseraient rapidement; deux gentilshommes dont un avait la raison perdue et entra aux petites maisons, et l'autre, le comte de Solages, un criminel avéré qu'on promena dans les rues comme victime du despotisme, enfin un autre fou, Tavernier, complice de Damiens et qu'on envoya à Charenton. Le gouverneur Delaunay fut massacré ainsi que le prévôt des marchands et quelques autres. De la gloire donc et du sang. Le lion populaire, patient, après avoir bien rugi, a, dans un moment, d'irritation, peut-être compréhensible, été trop cruel. On eut la victoire sans importance et le chancelier Pasquier a raconté que, se trouvant en joyeuse compagnie au Palais-Royal, il n'en eut même pas connaissance!

Quoi qu'il en soit, des pierres de la Bastille sont dans un square près du pont Sully, mais l'horloge qui sonna tant d'heures mauvaises pour les prisonniers et avait disparu le lendemain même de la chute de la fameuse prison, n'est pas à Carnavalet, où sont cependant tant de souvenirs révolutionnaires. On fut tout surpris d'apprendre un jour qu'elle se trouvait dans une fonderie de Romiley-sur-Andelle dont le propriétaire avait un marché avec l'Administration pour transformer les cloches en monnaie de billon; elle y resta jusqu'à la liquidation de la fonderie, soit aux environs de 1896.

En 1900, elle fut exposée au palais de la Métallurgie par M. Dupré-Neuvy, de Tours, et passa presque inaperçue. En 1903, elle avait trouvé asile dans les magasins de la Compagnie Française des Métaux, à Saint-Denis.

En 1909, dans une brochure éditée chez Deslis, à Tours, et intitulée "L'Horloge et les cloches de la Bastille", M. Maxime Guillaume la suivait dans ses pérégrinations. Elle était alors en vente chez M. Neuvy, 11, avenue d'Eylau, à Paris. En 1921, il n'y avait plus rien ni personne nous intéressant à cette adresse, de sorte que nous ne savons plus ce qu'est devenue la vieille mécanique. A-t-elle échoué, humiliée, chez un brocanteur? La retrouvera-t-on un jour?

En attendant, donnons-en un court aperçu, les techniciens seuls, pouvant s'intéresser à une plus savante description. L'horloge de la Bastille est privée de son cadran, mis en pièce par la fusillade de 1789 ce qui explique peut-être le peu d'intérêt qu'on lui porte, outre qu'elle n'a rien d'un chef-d'oeuvre. Le mécanisme, construit par un horloger obscur du nom de Quillet, à 1 m. 60 de haut avec le pied en bois et 1 m. 15 de largeur. Les engrenages sont très usés. Les poids sont en plomb et les cordes, s'enroulant sur trois cylindres, seront renvoyées par des poulies en bois. L'échappement des chevilles actionne un balancier de 1 m. 30 environ de longueur.

Les trois cloches, assez remarquables par leur décoration et leur son, pèsent respectivement 125, 72 et 50 kilos. Les deux plus grosses portent cette inscription: Jean-Charles Chéron Mafait 1762. La plus petite porte une autre inscription plutôt bizarre: Ses trois cloches son fait par Sivul Norech Eudnoj Ruoc Ed Ad Litsab Raab Lan 1761.

Ces trois cloches ont été faites pour la Bastille par Louis Chéron, fondeur de la Cour, l'an 1761. Pourquoi diable! le citoyen Chéron, qui habitait "rue du Four,

Faubourg St-Germain, à l'Épée-Royale au-dessus de la rue de l'Égout", étant déjà en brouille sérieuse avec l'orthographe a-t-il eu bon d'aggraver son cas avec une devinette?

Les prix des cloches ne le payant pas, Chéron dut mettre opposition entre les mains du lieutenant de police pour voir acquitter sa facture.

Le mémoire de Quillet, présenté le 28 avril 1764 par Sartine, au ministre comte Saint-Florentin, s'élevait à 3,767 livres 5 sols.

On se demande pourquoi aussi cette horloge, souvenir révolutionnaire qui en vaut bien un autre, a été dédaignée par les "purs" et l'Administration. Elle ne méritait tout de même pas cet abandon.

A PROPOS DE LA STENOGRAPHIE

Le mot nous vient du grec et signifie textuellement: j'écris serré.

Cet art, ressuscité en France à la Révolution, remonte à une haute antiquité.

Il y a une grande ressemblance entre les signes de la sténographie et les caractères turcs, arabes, arméniens, et surtout les diverses abréviations ou lettres doubles de l'alphabet grec. Ceci tient à ce que les Arabes et les Turcs omettent dans le corps du mot presque toutes les voyelles, pour abrégé les mots; c'est sur l'omission facultative de certaines lettres vocales que se base la sténographie.

La plus ancienne de toutes les méthodes qui soient parvenues à nous est celle de Tiron, célèbre affranchi de Cicéron, qui recueillait ses discours.

Plusieurs chartes de couvents, et même des capitulaires de nos rois, furent écrits en lettres tironiennes. Mabillon en a déchiffré et publié de curieux fragments. Un autre bénédictin, dom Carpentier, a fait graver en format atlantique plusieurs capitulaires de Louis le Débonnaire et a donné en même temps la clef complète de l'alphabet tironien.

DE SOTO SIX
devait exceller...

pour s'assurer une telle popularité



Le succès n'est jamais affaire de hasard.

Il faut le gagner par le mérite. Pour capter de façon si décisive la faveur publique, il a fallu que le De Soto Six de fabrication Chrysler démontrât sa supériorité. Pour dépasser tant d'autres six en si peu de temps, il a dû exceller dans tous les détails du style, du luxe et du rendement et fournir la preuve qu'il offrait plus que n'avait jamais offert un autre six à si bas prix. Le public a vu le De Soto Six apparaître comme un météore — battre tous les records de vente pour un auto de première année. Il n'y a qu'une explication à un tel succès, et c'est une qualité dominante, un rendement dominant et une valeur dominante. Tout le monde est invité à faire des comparaisons.

\$1075

ET PLUS A LA FABRIQUE

Le Sedan De Soto Six — deux et quatre portes — jouit d'une popularité sans cesse croissante. Son ampleur et son confort ont enchanté des milliers d'usagers pour qui ces attributs sont de première importance. Et quand ils se doublent de la qualité de rendement qu'offre le De Soto, l'orgueil de sa possession devient inévitable et permanent.



LE CHAMPION DU DE SOTO HUIT EN LIGNE

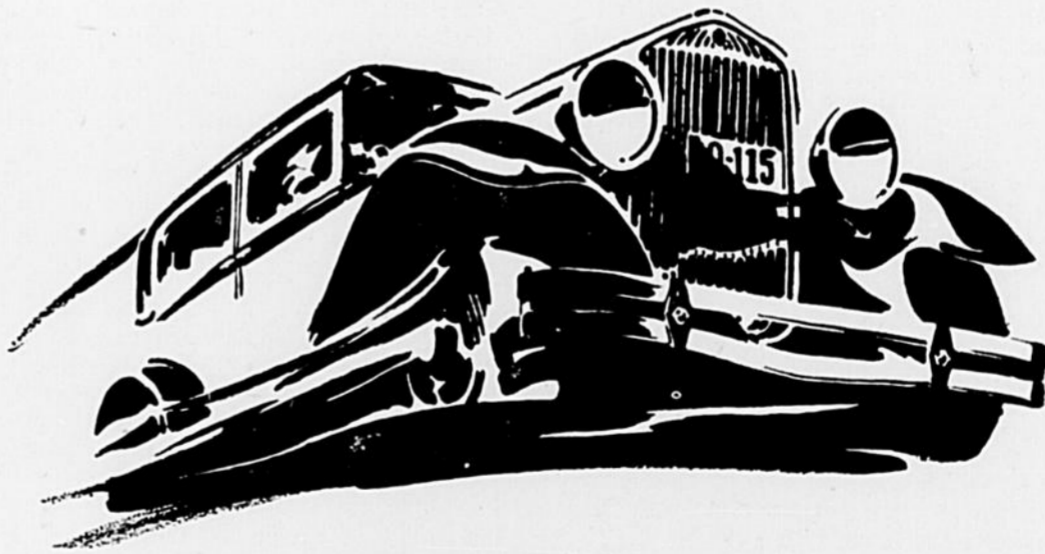
J. C. DROLET,

VENDEUR

55 St-Francois, Tel. 280 SAINT-HYACINTHE, Que.

LE DESOTO FABRIQUE AU CANADA POUR LES CANADIENS

VICTORIEUSEMENT PROUVE
... EN RENDEMENT, ECONOMIE ET VALEUR



durant la semaine **ESSEX Challenger**

Records Locaux

VITESSE 68 milles à l'heure avec un nouvel auto — EFFICACITÉ meilleur que tous les précédents modèles — ACCÉLÉRATION du point d'arrêt à 25 milles à l'heure en 5 secondes — ÉCONOMIE 24 milles au gallon de gazoline.

Démontrent ce que tout Essex peut faire

Venez faire une promenade vous-même. Apprenez par votre propre expérience ce que peut accomplir ce brillant, nouvel Essex Challenger. Ses exploits de la semaine Challenger ont émerveillé le pays. Les possesseurs d'Essex exécutèrent la démonstration. Ils furent si largement suivis et aidés par la participation du public que nous continuons l'invitation d'y faire une promenade. Chaque localité connaît maintenant l'Essex par l'accomplissement de quelque grand exploit. La montée

de côtes, rarement tentée par n'importe quel auto, fut effectuée en grande vitesse par l'Essex. De remarquables preuves d'économie furent établies. De nouvelles marques d'accélération furent faites. Et plus important de tout — la semaine Challenger convainquit les automobilistes de partout que l'Essex représente l'auto le plus satisfaisant pour le prix qu'offre l'industrie. Nous vous accorderons avec plaisir une démonstration personnelle de toute et chacune de ces preuves que l'Essex a établies.

Légaré Automobile de St-Hyacinthe Limitée.

Frs. JETTE, Directeur-Gérant.

94 rue MONDOR,

Téléphone 546

ST-HYACINTHE.

Légaré Automobile de St-Hyacinthe Ltée, BAGOT — Légaré Automobile de St-Hyacinthe Ltée, CHAMBLY — Légaré Automobile de St-Hyacinthe Ltée, ROUVILLE

LE CLAIRON

Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au N° 173 rue Girouard, par L'Imprimerie Yamaska

ABONNEMENT

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année ... \$1.50
Ailleurs au Canada ... 1.00
3 CTS LE NUMERO

En vente chez MM. Gervais & St-Germain et H. Barré, marchands de journaux.

PACIFIQUE CANADIEN



ACHETEZ

VOS

BILLETS

CHEZ

A. DAUNAIS

Agent — Téléphone 70

23 1/2 Rue Laframboise P. S. — Privilège de voyager par Canadian National jusqu'à Montréal et prendre le Pacifique Canadien ensuite. Sur demande M. Daunais accompagnera les passagers à Montréal et s'occupera des transferts, etc.



CANADIEN NATIONAL

CHANGEMENT D'HORAIRE

Prenant effet le 17 novembre les trains suivants seront retranchés.

Le train no 75 quittant St-Hyacinthe tous les jours à 8.30 P.M. Pour Montréal.

Le train no 76 quittant Montréal à 1.20 P.M. St-Hyacinthe à 2.21 P.M. pour Drummondville et Québec.

Le train no 176 le dimanche seulement, quittant Montréal à 9.00 A.M.; St-Hyacinthe à 10.01 A.M. et arrivant à Québec à 1.45 P.M.

Le train no 14 quittant St-Hyacinthe à 12.52 A.M. n'ira pas plus loin que Richmond, le dimanche.

Le train no 24 "le local", quittant Montréal à 12.10 P.M. dimanche excepté, circulera comme d'habitude excepté que le samedi il quittera Montréal à 1.20 P.M. au lieu de 12.10.

Le train no 23 "le local" circulera aussi comme à présent excepté que le samedi il quittera St-Hyacinthe à 3.25 P.M. au lieu de 2.15 P.M.

Pour Billets et renseignements adressez-vous à E. O. Picard, agent pour la ville, 37 Laframboise.

Pieds Las et Endoloris

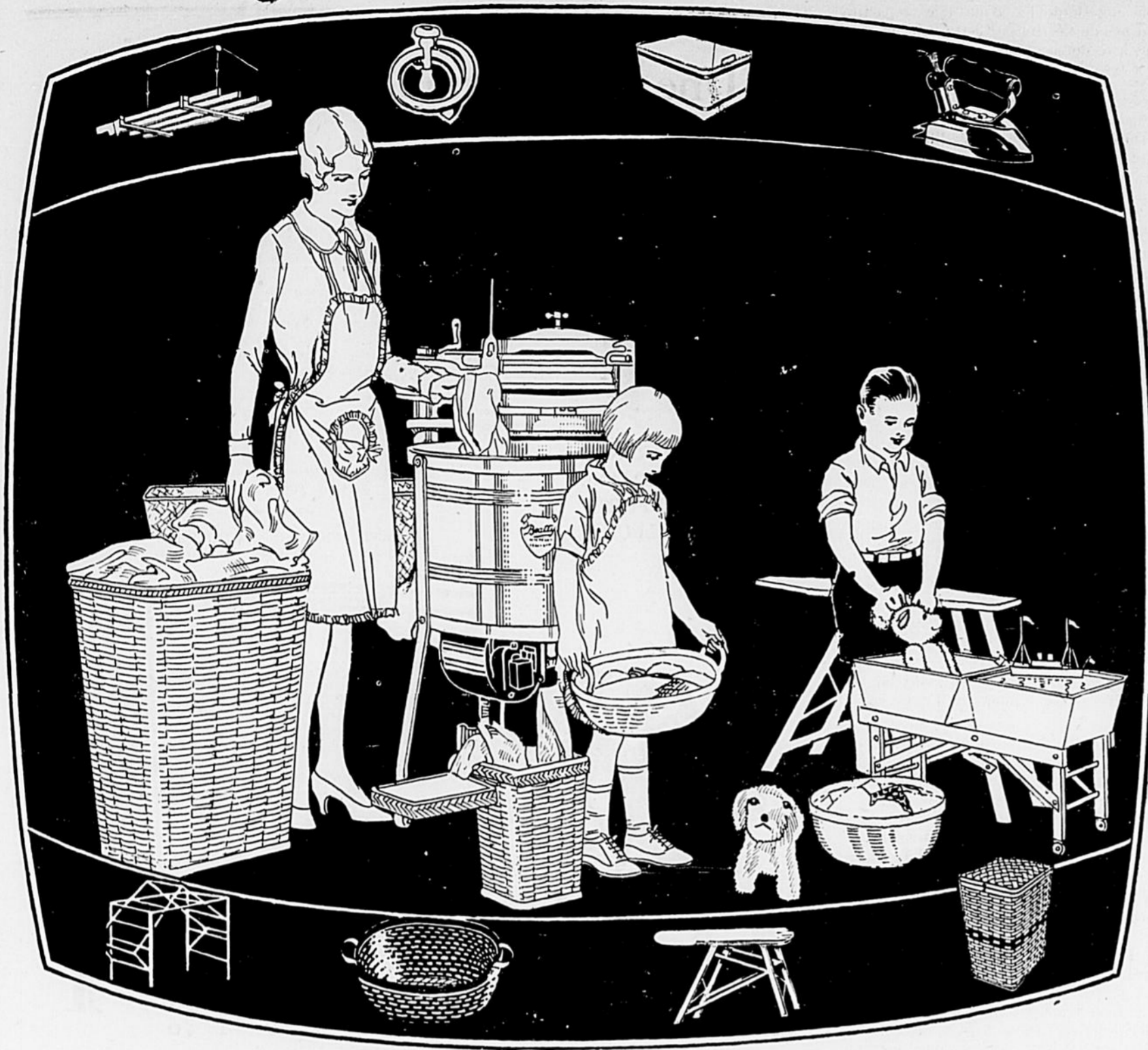
Une friction de la région douloureuse avec une solution de "Minard's" et d'eau tiède procurera un soulagement immédiat.

On recommande aussi le "Minard's" pour les entorses, contusions et foulures.

MINARD
TRIOMPHE DE LA DOULEUR

GRATIS

MONTE-BAGOT POUR DAME DU MONDE... UN COLLIER DE PERLES FACILE À FAIRE... BEAUCE SPECIALTY CO. BOITE POSTALE 510 BEAUCE JONCTION, QUE.



6 PRIMES GRATIS

GARDONS MAMAN JEUNE avec une Laveuse Electrique Beatty

TROIS heures au-dessus de la planche à laver UNE seule avec la Beatty. Voilà la différence entre l'ancienne et la nouvelle méthode.
La laveuse Beatty vous donne le temps de vivre et de jouir des plaisirs de la vie. Elle conserve vos fraîches couleurs. Elle vous garde JEUNE.
Vous trouverez que votre linge a blanchi quand il aura été lavé par la Beatty, il paraîtra plus souple et plus attrayant.

La vitesse avec laquelle la Beatty lave vous surprendra. Commencez votre lavage à 9 heures et à 10 heures tout sera prêt à étendre sur la corde. Le linge aura été lavé, essoré, passé au bleu et rincé. Si vous avez une vieille laveuse dont vous n'êtes pas satisfait laissez nous l'échanger pour une Beatty. Notre camion passera chez vous et vous livrera une machine nouvelle avec les six primes extra.

COMPLET EQUIPEMENT POUR LAVAGE

EQUIPEMENT

LAVEUSE BEATTY \$175.00

C'est une vente spéciale nous donnons deux équipements complets un pour la mère et l'autre pour les enfants. Maman peut choisir trois morceaux de chaque équipement et nous les lui enverrons GRATIS.

Les primes pour maman consistent en Cuve Carrée, Banc de Cuve, Planche à Repasser, Séchoir de plafond, Séchoir de plancher, Panier à Linge sale, mame, fer électrique, escabeau, égoutteur. Ceux des enfants sont semblables mais plus petits.

Seulement \$1.00 comptant. Conditions \$2.25 par semaine 6 primes gratuites avec chaque laveuse 3 pour la mère 3 pour les enfants.

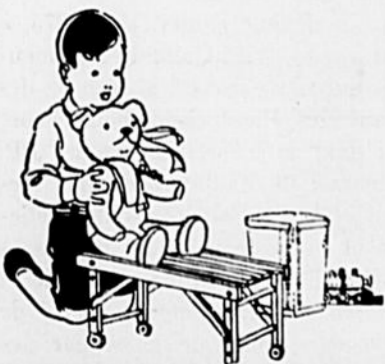
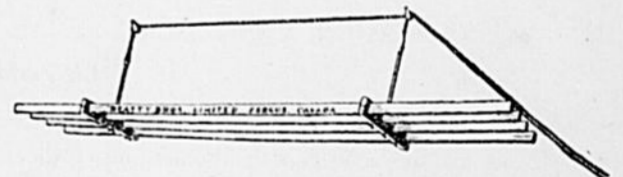
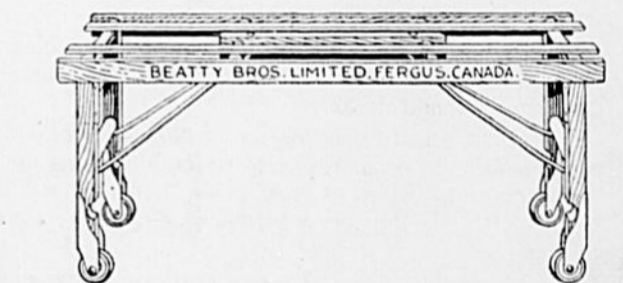
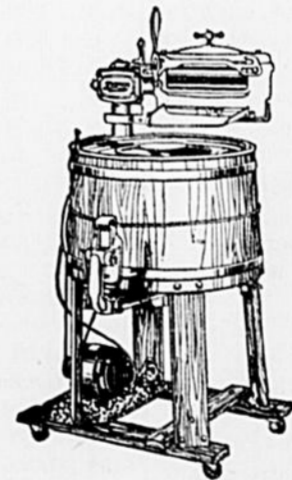
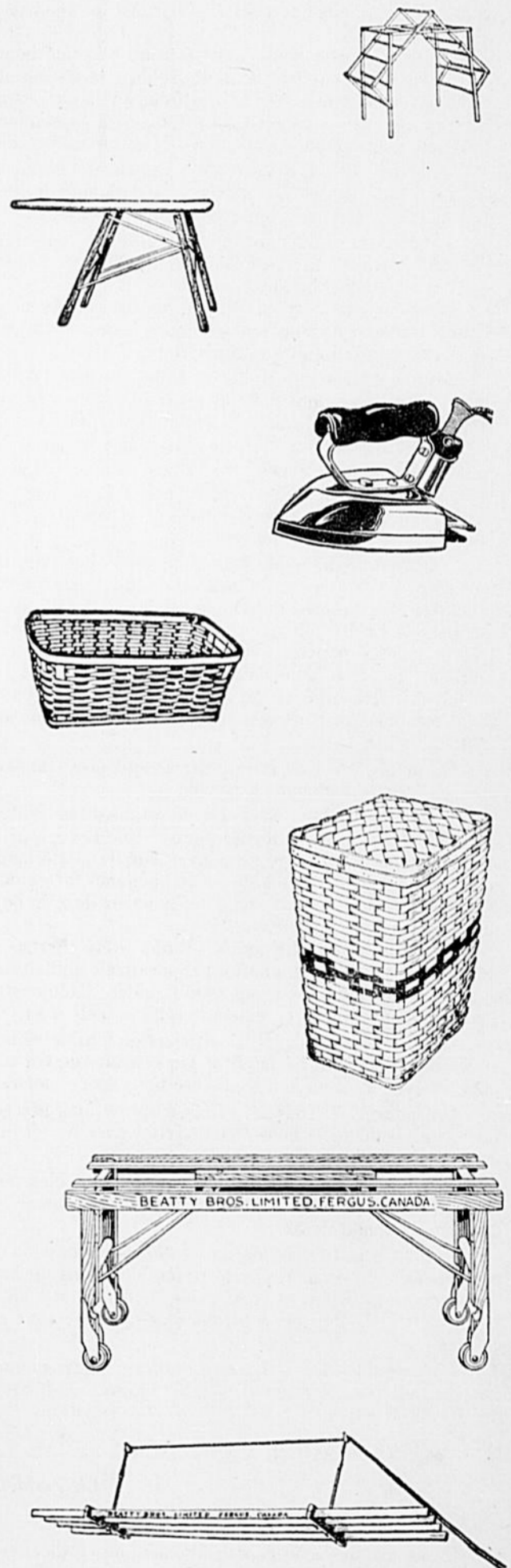
La Cuve Beatty en cuivre montrée dans la gravure principale est une machine rapide et efficace l'essoreuse est toute en métal et s'ajuste dans toutes les positions. La cuve de cuivre est d'un poli parfait.

La laveuse lorsqu'elle est accompagnée des accessoires de lavage est sans égal. Elle fera plus de lavage et d'essorage que toute autre laveuse vendue aujourd'hui.

RIX D'OCCASION \$109.00

La laveuse à cuve en Bois dont la gravure est ici à droite est une excellente valeur. On peut se la procurer à \$109. à conditions faciles \$1.00 comptant et \$1.25 par semaine nous vous donnerons une généreuse allocation sur votre vieille machine.

Elle est équipée avec la meilleureessoreuse et lave avec le dernier modèle de gyrateur. La cuve est en pin de Colombie. Elle a toutes les qualités de lavage de la laveuse Beatty en métal.



Beatty



LE MAGASIN BEATTY

237 CASCADES

Telephone 920

ST-HYACINTHE

UN HEROS MASKOUTAIN

Suite de la page 5

M. S. MARCHESSAULT A SON PERE. (sous forme de journal)

Steamboat Canada, à 4 heures du matin, le 3 juillet 1838.

"Cher papa et chère maman, frères et sœurs, etc, etc,

"C'est à quatre heures hier, vous vous en rappelez, que je vous ai fait mes derniers adieux avant de me mettre en route pour la terre d'Exil; je me flatte que les fers, dont mes mains ont été ornées pour nous rendre en SURETE au Steam-boat, ne vous ont point chagriné; nous les portions avec orgueil; la honte n'était pas pour nous, mais bien pour ceux qui nous les avaient fait mettre; nous n'avons pas été assez petits pour ne leur point dire qu'en agissant ainsi envers nous ils assumaient sur eux une grande responsabilité.

"Les Hussards qui nous escortaient méritaient certainement des éloges pour la manière honnête dont ils ont agi envers nous; ils nous ont permis de parler à tous ceux de nos amis que nous avons rencontrés sur notre passage, de la prison au Steamboat. J'ai eu à la fois le plaisir et la douleur de voir et reconnaître ma pauvre femme en passant chez Lavoy; mon cœur a été frappé, en la voyant, comme d'un coup de foudre. En effet, quoi de plus terrible et de plus affreux, pour un cœur sensible que de voir, sous de telles circonstances, une épouse chérie et de ne pouvoir lui parler et la presser sur son cœur...! en descendant la côte du Steamboat, j'ai pu lui serrer la main et lui dire en courant ce peu de parole: Adieu, chère Judith, courage, adieu, mes enfants! mes chers enfants!... Un des hussards et le capitaine du Steamboat, M. Douglas, témoins de cette scène déchirante, pleuraient autant que les époux qui alors se disaient peut être un éternel adieu....

5 heures du matin. — Nous entrons dans le port de Québec, et du Steamboat nous descendons dans la frégate Vestale, commandée par le Capitaine Carter qui doit faire voile immédiatement pour la Bermude. Dans le Steamboat nous avons été traités avec les plus grands égards. Mr Simson, beau-père de Mr Roebuck, a pris son dîner hier soir avec nous; et le vin n'était pas absent. Ce souper fut pris au compte de la Reine.

8 heures. — Rien de plus beau qu'un vaisseau de guerre; celui où nous sommes porte 28 pièces de canon de 32. L'équipage est composé de 200 personnes. Le plus grand ordre et la plus grande propreté y règnent; enfin je n'entreprendrai pas de vous faire la description de ce vaisseau. Je ne suis pas assez fin pour décrire une chose faite avec tant d'esprit.

Le capitaine Carter nous paraît être un très bon homme: les officiers de marine sont très polis, les soldats et les matelots mêmes cherchent à nous être utiles, et nous offrent à chaque instant leurs services. Le capitaine n'a pas encore reçu d'ordre quant à la manière dont nous serons nourris, néanmoins il nous a fait servir un excellent déjeuner.

10 heures. — M. Simson n'est pas encore revenu de la ville, où il est allé pour voir son Excellence afin d'obtenir de lui des ordres pour que nous soyons traités en gentilshommes.

10 1/2 heures. — A l'instant, nous recevons une caisse de Whiskey et une double caisse de vin de la part de Mr. Ant. Laroque, de Montréal; cela n'est pas bête!

Mr Bouchette père et deux de ses fils ont obtenu la permission de venir nous voir; ils nous font espérer que notre exil ne sera pas de longue durée et qu'il n'aura rien d'affreux.

Midi. — Messieurs Buller et Ellice arrivent ici; ils nous disent de demander tout ce dont nous avons besoin pour la traversée; Mr Bouchette, un des exilés, fait lui-même le mémoire; il sera bon.

On ne sait point encore comment nous serons traités dans l'île; il paraît néanmoins que nous n'y serons point gênés et que nous serons libres d'y travailler pour vivre; si cela est nous ne sommes pas inquiets; nous sommes encore jeunes, et le travail ne nous épouvantera pas; de la santé seulement.

Nous avons dit à Mr Buller, premier secrétaire de lord Durham, que notre surprise avait été grande quand nous vîmes charger nos mains de fers infâmes, de ces mêmes fers qui déjà avaient servi, et ne devaient avoir été fait que pour des êtres vils, scélérats, et méchants. Que ce procédé pouvait avoir de funestes conséquences, et que Lord Durham devait en témoigner sa désapprobation, que nos amis ne s'attendaient nullement à un tel traitement; ce récit a paru affecter le noble personnage, et il s'est empressé de nous faire appologie pour cette insulte.

On nous permet de faire venir à bord nos amis, en conséquence nous en faisons demander plusieurs.

1 1/2 heure. — Mr Simson est de retour de la ville. Il a vu Lord Durham et il est dit-il autorisé par le noble Lord, à nous dire que l'Admiral avait ordre d'écrire au gouverneur de la Bermude d'avoir pour nous tous les égards dus à des gentilshommes, et de nous donner toute l'île pour prison, sur notre parole d'honneur de n'en point sortir. Si cela est tant mieux.

Mr Simson nous dit que Mr Buller a été charmé de notre contenance et de notre détermination; il paraîtrait qu'ils reconnaissent chez le gouverneur que nous avons voulu aider l'administration dans sa grande et noble tâche en agissant comme nous avons fait.

4 heures. — Messieurs les officiers de marine viennent de nous envoyer, de leur chambre à la nôtre, trois carafes de vin et de la bière pour prendre avec les amis qui sont avec nous en ce moment.

4 1/2 heures. — Tous les effets et provisions nécessaires pour la traversée viennent de nous être délivrés, avec un jeune garçon pour nous servir pendant le voyage.

9 heures. — Nous allons nous coucher tous bien portant, et en faisant des vœux pour nos parents et amis; mon hamac est suspendu au-dessus d'un canon de 32.

4 juillet 6 heures du matin. — Nous sommes tous aussi bien portant aujourd'hui qu'hier. On dort très bien dans un hamac.

Les ancres se lèvent et le vaisseau met à la voile pour descendre jusqu'au trou St-Patrice, à 9 milles de Québec; nous resterons là jusqu'à ce soir.

6 heures du soir. — L'ancre est levé, nous sommes sous voile et faisons route pour le terme d'exil. Mr Simson se charge de nos lettres. Adieu, adieu, adieu.

M. S. MARCHESSAULT A SA FEMME.

La Vestale, 6 juillet 1838.

Chère Judith,

"Nous sommes à 50 lieues plus bas que Québec, et notre pilote, M. Saint-Arnaud, va nous laisser dans un quart d'heure; le capitaine nous permet d'écrire et d'envoyer par lui nos lettres à la poste; conséquemment je profite avec empressement de cette dernière occasion pour te dire encore une fois adieu.

"Oui, ma chère amie, reçois les adieux de ton affectueux époux, sois certaine que tu occuperas toujours la meilleure place dans son souvenir, et qu'il n'y a que l'amour de la patrie et le désir de servir la cause de ses compatriotes qui aient pu me donner le courage et la force de laisser, avec une résignation chrétienne, une épouse adorée et des enfants tendrement aimés. Embrasse les mille fois tous les jours pour moi, ces chères petites créatures; qu'ils apprennent et n'oublient point qu'ils ont un père. Mes amis A. Drolet et Hubert se sont chargés de l'éducation d'Alfred, il est d'âge d'aller à l'école, ne le néglige pas.

"Je ne te recommande pas de ne pas m'oublier dans tes prières; je connais ton cœur.

"Ne t'attriste pas sur mon sort; il est beau de souffrir pour son pays; j'espère que nous serons aussi heureux qu'on puisse l'être séparés de ce qu'on a de plus chère au monde, et sur une terre d'exil.

"Jusqu'à ce jour nous n'avons que des éloges et des compliments à faire du Capitaine Carter et des officiers de marine. Ils ont pour nous toutes les considérations et tous les égards dus à de nobles prisonniers de guerre, ou plutôt, dus à des hommes qui se sont sacrifiés pour rétablir la paix, le bonheur dans leur pays, faire remettre en liberté, dans le sein de leurs familles, un grand nombre de leurs compatriotes qui, depuis trop longtemps, souffraient dans d'horribles et infectes cachots.

"Le sacrifice que nous avons fait de notre liberté est grand; mais il est agréable pour nous; car nos amis nous ont témoigné toute leur gratitude, et les marques de sympathie qu'ils nous ont données sont écrites en lettres ineffaçables dans nos cœurs.

"Dans 20 jours, le plus, ma chère, nous serons aux Bermudes, où nous resterons jusqu'à ce qu'il plaise à la Providence de souffler aux autorités britanniques la pensée de nous en faire revenir.

"La Vestale restera un mois aux Bermudes, d'où elle repartira pour le Canada; je ne manquerai pas de t'écrire par cette voie; et j'espère que les nouvelles que j'aurai à te donner alors seront de nature à remonter ton courage et à calmer tes craintes sur mon sort.

LE RETOUR

Le 24 juillet, après vingt jours de traversée, la VESTALE jetait l'ancre dans le port de HAMILTON. On laissa les exilés libres de sortir dans l'île, après leur avoir fait promettre de ne pas chercher à s'évader. Il leur fut défendu de travailler et, sans l'assistance qu'ils reçurent de leurs parents et amis du Canada, ils auraient été obligés de mendier pour vivre.

Une somme de £ 172, souscrite à la hâte par leurs amis de Montréal, leur avait été remise le jour de leur départ.

DES BERMUDES, MARCHESSAULT ECRIT A SA FEMME:

17 Septembre 1838.

"Ma chère Judith,

"Je ne t'entreprendrai pas longuement de mes cruelles perplexités; car parler de ses chagrins à une épouse tendre et chérie, c'est vouloir en perpétuer l'effet, et en provoquer le partage; or tu dois avoir assez à souffrir sans que mes lettres viennent encore ajouter quelque chose à ta peine.

"Il n'y a que 25 jours que j'ai été jeté sur une terre d'exil, petit rocher au milieu de la mer, à six cents lieues de ce que l'homme a de plus cher au monde; sa femme, ses enfants, ses parents, ses amis, les lieux qui l'ont vu naître, etc.,

"L'Exil est plus affreux pour moi que pour mes autres compagnons, car eux, sachant l'anglais, ils peuvent s'amuser un peu avec les gens d'ici. Je me trouve comme un sourd-muet.

"Tout ici vaut horriblement cher; il est impossible d'y vivre à moins de beaucoup d'économie, et il est impossible d'y gagner un seul sou. Notre situation serait des plus tristes, si nos concitoyens du Canada nous oublièrent. Le gouvernement ne nous donne pas seulement le pain et l'eau qu'on accorde au dernier des criminels.

"Bien que la chaleur soit excessive, notre santé est assez bonne, et j'espère que Dieu ne nous en privera pas, à moins qu'il ne veuille se mal placer dans notre opinion.

"J'ai lu sur un papier la nouvelle du Canada que les Braves de ST-HYACINTHE, s'étaient assemblés pour aviser aux moyens de soutenir les familles des exilés pendant leur détention aux Bermudes. Cette nouvelle m'a été d'autant plus agréable qu'il ne se passe pas un seul instant sans que je songe à l'affreuse détresse où je t'ai laissée, avec mes deux chers petits enfants dont la subsistance dépendait entièrement de leur père. Dans ta prochaine lettre parle moi de cette assemblée et de ses résultats.

"Dis-moi quelles sont les personnes qui auraient pu te secourir depuis mon départ; je tiens beaucoup à connaître les noms de nos bienfaiteurs.

"Mais ma chère, au nom de Dieu, n'accepte rien de nos ennemis. Cette grâce, je te la demande encore au nom de l'indépendance de caractère que tu me connais, et que j'espère toujours conserver. Tu sens dans quelle pénible position je me trouverais, à mon retour d'exil, s'il me fallait être obligé de témoigner de la gratitude et de la reconnaissance pour quelques légers secours qu'auraient pu te donner des hypocrites qui, quelques mois avant, auraient joui de me voir sur l'échafaud.

"Laissons faire le temps, ne perdons pas l'espérance. Le courage ne me manque pas, mon âme ne se laissera pas abattre.

"Bientôt lord Durham, s'il est juste et honnête, ne se laissera pas prendre au piège tendu à toutes les administrations qui l'ont précédé; il jugera qui méritait le plus d'aller aux Bermudes, de ceux qui y souffrent aujourd'hui, ou de ceux qui sont la cause première des troubles qui ont eu lieu dernièrement. Au reste, si cette mesure de rigueur, adoptée à notre égard, peut aider lord Durham dans l'ajustement des grandes questions qui ont nécessité sa mission au Canada, nous l'avons dit, et nous le disons encore, nous nous regarderons comme heureux d'avoir été sacrifiés à la haine et à la vengeance d'hommes sanguinaires, et ennemis jurés du bien du plus grand nombre.

"Jetés sur ces îles à nos propres frais et dépens, nous avons été forcés de laisser notre première maison de pension, et d'en louer une, où nous sommes le Dr Masson, Godu, Viger et moi, afin d'y vivre plus longtemps avec nos faibles moyens.

"Je n'ai rien de plus à te dire aujourd'hui, ma chère. Embrasse mes enfants mille fois tous les jours pour moi. Ne néglige pas l'éducation d'Alfred. Dis à M. et Mad. Côté que j'ai pour eux tout le respect et toute l'estime qu'aurait un fils tendre et reconnaissant.

"Dis moi comment est cette pauvre grand'mère Cormier.

"Mes saluts et mes amitiés à tous mes parents et amis.

"Adieu ma chère,

Crois à l'amitié de ton tendre époux

S. Marchessault.

Comme écho de cette assemblée des BRAVES de Saint-Hyacinthe, il nous est parvenu le billet suivant:

Madame Siméon Marchessault,

Faveur de M. Rémi Raymond.

Saint-Hyacinthe, 8 octobre 1838

Madame,

"C'est avec bien du plaisir que je m'acquiesce de l'ordre du "Comité de souscription en faveur de nos compatriotes déportés", de vous offrir les dix Louis ci-inclus.

"Le Comité regrette de ne pouvoir faire davantage pour le moment, mais il espère être bientôt en état de satisfaire plus amplement à ce que le pays vous doit.

"En attendant acceptez mes meilleurs respects.

Votré très obéissant serviteur

J. Bistodeau,

Trésorier.

Le séjour aux Bermudes durait depuis quatre mois, lorsqu'un jour le gouverneur de l'île fit transmettre aux exilés un message, leur annonçant qu'ils étaient libres de revenir au Canada.

Que s'était-il donc passé?

La proclamation de lord Durham, portée devant le parlement anglais, avait soulevé des débats orageux. Les hommes les plus éminents du parlement anglais demandèrent, dans les termes les plus énergiques, l'annulation d'une proclamation qui violait les lois les plus élémentaires de la justice, en condamnant à la déportation, des sujets anglais, sans procès, qu'ils se fussent ou non reconnus coupables.

La proclamation avait été annulée, et lord Durham, blessé profondément dans son amour-propre, avait demandé et obtenu son rappel en Angleterre. Arrivé au mois de mai à Québec, il en repartait à la fin d'octobre.

A ceux qui lui reprochaient l'illégalité de son ordonnance il répondit:

"Où est le respect de la constitution et de la loi dans un pays où l'on dépense l'argent du peuple sans le consentement de ses représentants?"

Cette réponse de Durham n'était-elle pas la justification de la conduite de l'Assemblée législative de Québec qui, depuis 1834, refusait le vote des subsides parce qu'on lui contestait le contrôle des finances de la province?

Les exilés des Bermudes, en tout cas, étaient libres. On leur permettait de s'en aller, mais personne ne songea à leur en donner les moyens. Ils n'avaient pas suffisamment d'argent pour prendre le prochain paquebot. Ils songèrent, délibérèrent, comptèrent plusieurs fois leurs fonds, et s'informèrent de tous côtés. Le hasard les favorisa. Une goélette mettait à la voile pour la Virginie, ils la louèrent, et le 31 octobre, ils partaient avec la flatteuse espérance de revoir bientôt leurs familles. Mais à leur arrivée aux Etats-Unis, le 9 novembre, ils étaient informés que de nouveaux troubles venaient d'éclater au Canada, et qu'il serait de la plus grande imprudence pour eux de tenter d'y retourner.

Ils durent s'établir dans différentes parties des Etats-Unis, en attendant le jour où ils pourraient revenir dans la patrie.

"Le soulèvement de 1838 eut un caractère bien différent de celui de 1837.

"1837 nous offre le spectacle de tout un peuple qui proteste (1);

(1) Il y avait eu aussi soulèvement dans l'Ontario, avec William Lyon McKenzie.

Une Ligne Entièrement Nouvelle

Le nouveau Durant 6-14 saura vous intéresser tout spécialement! La nouvelle création des ingénieurs de Durant représente une nouvelle conception dans la fabrication d'un automobile six cylindres, de prix modéré.

Vous apprécierez le 6-14 pour sa belle APPARENCE . . . ses couleurs frappantes, ses longues lignes fuyantes, ses garde-boue bas et fuyants et son motif décoratif en forme de lance; ses aménagements pour le confort . . . portes larges, profonds coussins à ressorts, sièges larges et intérieurs encore plus spacieux; son chef-d'œuvre de PERFORMANCE . . . des perfectionnements du moteur qui se combinent pour donner un pouvoir doux et tranquille dans le trafic ou les côtes difficiles; sa VALEUR authentique . . . le résultat d'un plan préconçu pour comprendre l'Apparence, le Confort et la Performance dans leur plus grande mesure.

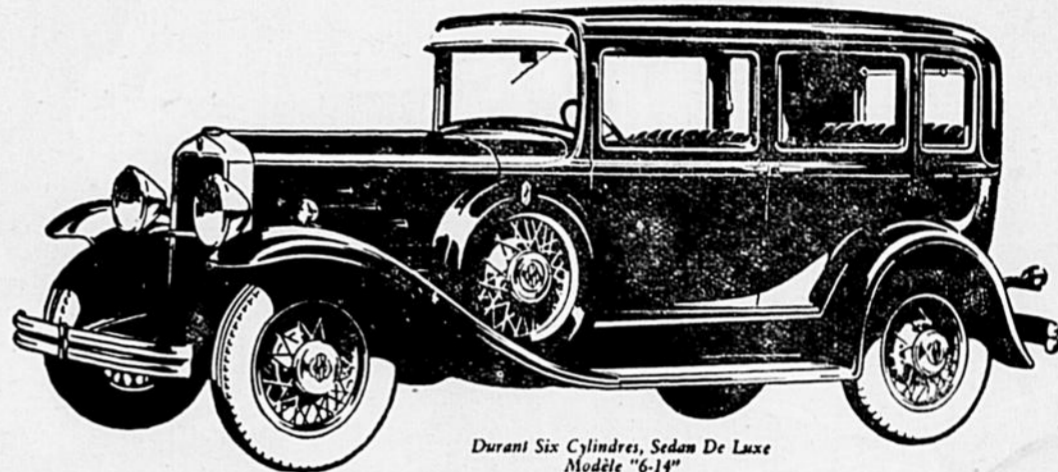
Conduisez ce nouveau Durant . . . éprouvez sa vitesse sur une route libre . . . votre dépositaire se montrera obligé . . . en tout temps.



APPARENCE
PERFORMANCE
CONFORT
VALEUR

Le Durant Quatre continue d'être une importante unité parmi les produits Durant.

DURANT MOTORS of CANADA, LIMITED
TORONTO (LEASIDE) CANADA



Durant Six Cylinders, Sedan De Luxe
Modèle "6-14"

DURANT
4230F U N B O N A U T O

H. ROBERT & CIE, ENRG., Vendeur

68 RUE ST-SIMON

Téléphone 81

ST-HYACINTHE



DOMINION DU CANADA

Rapports en vertu de la loi de l'impôt sur le
revenu

Requis le 31 mars

Patrons... Fidéicommissaires... Compagnies par actions

Etes-vous patron?
Payez-vous des gages ou un salaire à qui que ce soit?

Si oui, la loi exige que vous fassiez un rapport sur la formule T4 de toutes les personnes à qui vous avez payé \$1000 ou plus durant 1929.

Etes-vous fidéicommissaire, exécuteur testamentaire ou syndic? Si oui, la loi exige que vous fassiez un rapport sur la formule T3.

Les secrétaires de compagnies par actions sont requis de faire parvenir un rapport sur la formule T5 des dividendes payés.

Agissez promptement et évitez les pénalités.

On peut obtenir les formules nécessaires du maître des postes de votre district.

LE MINISTERE DU REVENU NATIONAL

Hon. W. D. EULER
Ministre du revenu national

OTTAWA
Division de l'impôt sur le revenu

G. S. WALTERS
Commissaire de l'impôt sur le revenu

9-Q-PF.

1838, celui de quelques hommes n'écouterait que les conseils du désespoir, des réfugiés canadiens pour le plus grand nombre, aidés d'Américains, qui voulaient envahir le sud du district de Montréal.

"Colborne, successeur de Durham, marcha contre les insurgés, avec sept ou huit mille hommes, soldats, miliciens et sauvages. La vengeance du vainqueur fut terrible. De Montréal, on put suivre leur marche à la lueur des incendies qui dévoraient les maisons, les granges, les bâtiments, des villages entiers.

Les biens des particuliers furent pillés ou confisqués et vendus à l'enchère publique.

Des espèces de régiments de milice, venus à pied du Haut-Canada, s'en retournèrent cavalerie montée, après avoir indistinctement vidé les fermes de leurs chevaux.

Ce fut ensuite la cour martiale, suivie des pendaisons de 1839 à Montréal, et l'exil de 58 Canadiens vers les colonies pénales australiennes.

Marchessault, aux Etats-Unis, vécut misérablement, tour à tour à Swanton, Champlain et Burlington, peinant à toutes sortes de besognes pour sa pension et son logement.

A un moment donné, il s'estime très heureux d'envoyer une somme de deux piastres à sa femme. Il venait d'en gagner quatre à repasser des peaux de rats musqués, pendant un mois, chez un monsieur Seymour, de Burlington.

Lorsque le travail manque totalement, il fait de la contrebande pour lui-même, c'est-à-dire qu'il passe la frontière caché dans des barques qui descendent la rivière Richelieu, et le déposent à St-Charles, près de sa chère Judith. Comme pour ses lettres écrites en prison, il a cette fierté de ne pas soumettre sa personne aux regards des autorités canadiennes.

Ses visites sont nécessairement courtes et demeurent inconnues. Il lui faut toujours revenir aux Etats-Unis.

Pareille existence devait cesser avec l'année 1841.

Moins de quatre ans après les événements de 1837-1838, les Canadiens rebelles prenaient le pouvoir avec Lafontaine et Baldwin, appelés à la tête de l'administration de l'Ontario et du Québec, c'est-à-dire à la gouverne des Canadas-Unis, et Marchessault put entrer en toute sûreté dans son pays.

Dans l'esprit de ses auteurs, l'UNION impliquait nettement la suppression de l'influence française dans le gouvernement du Canada. Mais Lafontaine et Baldwin, dans cette terre mouvementée—où l'on aurait voulu faire germer un grain empoisonné—surent jeter par leur courage, leur ténacité et leur vaillance, une semence d'une fécondité bienfaisante. Bientôt Londres reconnaissait notre droit à parler la langue française en ce pays. Notre race, avec sa libéralité de vues, son esprit conciliant et son sens pratique, pouvait et devait participer aux avantages du gouvernement responsable.

Sur le monument élevé à Montréal, en face de l'ancienne prison, nous lisons:

"Hommage aux patriotes canadiens de 1837-1838."

"Vaincus dans la lutte, ils ont triomphé dans l'Histoire".

Siméon Marchessault fut l'un de ces patriotes. Saint-Hyacinthe se doit de ne pas l'oublier.

LES MISSIONS DANS L'ORDRE
DES FRERES MINEURS
CAPUCINS.

Suite de la page 1

lique à la conversion de laquelle travaillent nos missionnaires s'éleva hélas! à 129,000,000, tandis que le nombre des convertis ne monte qu'à 1,700,000. Comme au XVIIe siècle, les Frères-Mineurs Capucins continuent à féconder de leur sang leurs champs d'apostolat.

En Syrie, le P. Thomas de Calligiano est mis à mort par les Juifs en 1840, le P. Chs-André de Lorette est massacré par les Druses le 9 mai 1845, le P. Basile de Novaria est martyrisé par les Turcs le 12 mars 1851 à Antioche et son corps est brûlé avec ceux des enfants de son école. A Delhi, en 1857 le P. Zacharie de Venise est assassiné dans son église pendant qu'il priait devant l'autel. En 1875, à Maranao, le P. Candide Héremence succombe sous les flèches des sauvages. Plus près de nous encore et dans la même mission, les PP. Renaud de Faullo, Zacharie, Victor et le Fr. Salvator sont cruellement massacrés par les indiens, à Alto Allegre, le 13 mars 1901; le P. Julien est mortellement percuté de plusieurs coups de lance par des brigands, le 7 mars 1919, à Minné, en Abyssinie: Semen christianorum sanguis martyrum.

(Communiqué)

—Russie. On ne compte que 369,436 communistes inscrits.

LIRE "LE CLAIRON" EST UNE
BONNE HABITUDE !!!